

Aménagement de circuits de promenade dans le Val de Presles

PIND

Manon MARTIN



La Chapelle Notre-Dame de Presles
Photo : MARTIN Manon

Avertissements

- Le PIND est un premier test qui vous permet de vous évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure votre motivation pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit vous permettre de problématiser un sujet en vous appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je voudrais adresser un merci général aux personnes qui m'ont aidé, conseillé et soutenu aux cours de cet exercice.

Je remercie mon tuteur, Stéphane Rodriguez, pour sa disponibilité et toutes les réponses qu'il a apporté à mes questions.

Je tiens à remercier tout particulièrement Jonathan Perret, agent patrimonial à l'ONF, pour tous les conseils et les données qu'il m'a fournis ainsi que pour tout le temps qu'il a passé à faire le point sur l'état de mon projet.

Merci à Blin Mirham, Zabinski Dominique et Xavier Henri-Pierre, de l'Agence Etude Bourgogne Champagne-Ardenne, d'avoir accepté de me fournir les données concernant l'étude écologique sur le Val de Presles.

Merci à Bernard Weidmann de la Société des Sciences Naturelles et archéologie en Haute-Marne, pour les données archéologiques concernant les tumuli et le camp romain.

Enfin merci à ma famille, à mes amis et en particulier à mon père pour leur soutien, leurs conseils et la relecture.

Sommaire

Avertissements.....	1
Remerciements	2
Introduction.....	5
I- Présentation des communes de Marcilly-en-Bassigny et de Haute-Amance	7
A. La situation de ces deux communes au sein du territoire	7
B. Les particularités de chaque commune	8
1. La commune de Marcilly-en-Bassigny	8
2. La commune de Haute-Amance	9
II. Présentation du terrain d'étude.....	10
A. Le val de Presles en quelques mots.....	10
B. Une valorisation dans le cadre d'une étude écologique et hydrologique	12
C. Les caractéristiques géologiques, hydrologiques et climatiques	13
1. La géologie du site	13
2. L'hydrologie du site	14
3. Le climat	15
D. Les caractéristiques biologiques	17
1. Deux sites principaux sur la commune de Haute Amance	17
2. Les résultats de l'étude faunistique et floristique.....	18
3. Les espèces remarquables, point fort du site	19
E. Les atouts paysagers	20
F. Une richesse historique non négligeable	21
1. La chapelle Notre-Dame de Presles	21
2. La maison forestière du Chatelet	22
3. Deux sites datant de l'époque gallo-romaine	23
4. Le Moulin de Hortes et ses tranchées	25
G. L'occupation du site	25
1. Le cadastre	25
2. Les forêts communales et domaniales.....	26
3. Les activités de pleine nature	26
4. L'accessibilité.....	27

H.	Le potentiel touristique du site, un atout pour les communes de Haute-Amance et Marcilly-en-Bassigny.....	27
I.	Synthèse sur le Val de Presles	28
III.	La mise en valeur du Val de Presles via la création d'un itinéraire de randonnée.	28
A.	Les grandes idées du projet.....	28
B.	Des aménagements facilitant l'accès au site et le stationnement.....	29
C.	Les itinéraires	32
1.	Des cheminements basés sur des boucles interconnectées	32
2.	Création d'un itinéraire pour les personnes à mobilité réduite	33
3.	Création d'un itinéraire dédié au sport	34
4.	Panneau indicateur et signalétique.....	38
D.	Les aires de pique-nique et de repos	41
E.	L'aspect juridique et financier	42
1.	Des itinéraires de randonnée en accord avec le PDIPR de Haute-Marne	42
2.	Estimation des coûts de mise en place et des subventions	43
	Conclusion :	46
	Fiches de lecture.....	47
	Bibliographie.....	49
	Table des figures.....	50
	Table des tableaux.....	51
	Table des annexes	51
	Annexes	52

Introduction

De nos jours la préservation de la nature et le développement durable sont des questions de plus en plus présentes. Elles passent par des gestes du quotidien, une éducation et un apport de connaissance à la population. Mais également par des tendances en vogue comme le tourisme vert qui permet la découverte d'une région, d'un terroir par une approche beaucoup plus sensible et en lien avec la nature.

Comme le dit Pierre SANSOT, « *Nous lisons notre terre à travers ses chemins, tout comme nous découvrons au visage à travers quelques traits un peu plus marqués. Sans ces nervures qui doivent être sèches sans être trop appuyées, y aurait-il ce que nous nommons paysage ? Grâce aux chemins, il est rendu justice à tout ce qui vient à la lumière : ici une prairie, là-bas un village, le début d'une banlieue. Les lisières, les sentiers, les lignes ferroviaires, les côtes, les rivières, les fleuves pluralisent et multiplient leur éminence...* »

Ainsi la promenade et la randonnée, anciennement délaissées, reviennent au goût du jour et sont de plus en plus pratiquées. En réponse à une demande croissante de la part des touristes, des projets d'aménagement pour la randonnée et de sites d'interactions avec la nature voient le jour à travers la France.

Le département de la Haute-Marne n'échappe pas à cette règle. Celui-ci, pourtant en baisse de dynamisme, retrouve un second souffle dans le tourisme et plus particulièrement dans le tourisme vert. Il propose de découvrir le terroir et la nature à travers de nombreuses activités rattachées à ceux-ci tel que le VTT, les sorties éducatives avec des professionnels de la nature ou encore la randonnée avec 2079km de chemins inscrit au PDIPR.

Ce département jouit également d'un important patrimoine culturel avec des places historiques tel que la ville de Langres et les personnes célèbres qui y ont vécu comme Diderot, Charles De Gaulle ou encore Voltaire.

Pourtant très présent, ce patrimoine, culturel ou naturel, n'est pas toujours mis en valeur ou promu au sein des offices du tourisme alors qu'il offre un potentiel énorme en matière de développement du territoire.

Ainsi la Haute-Marne présente un patrimoine aussi bien historique, culture, naturel que paysager qui doit s'inscrire dans une politique de mise en valeur du territoire et de développement du tourisme vert.

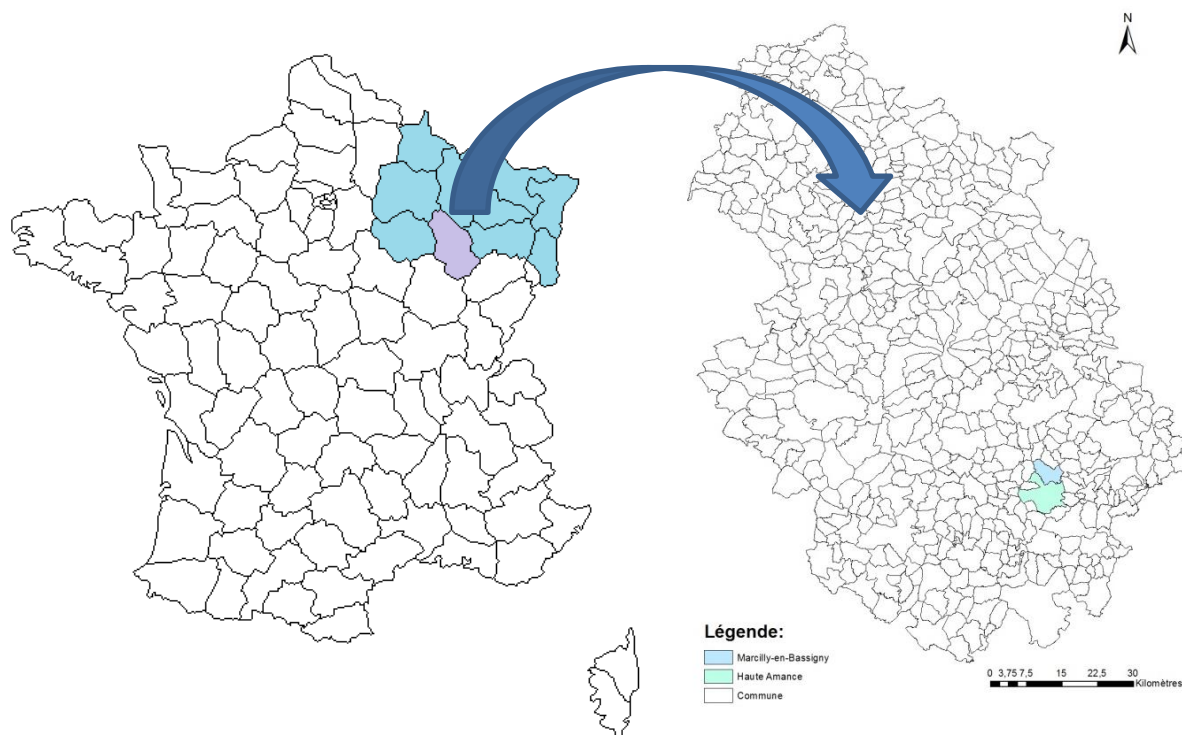
C'est pourquoi nous avons choisi d'élaborer un projet en lien le développement du territoire via le tourisme. Le site du Val de Presles se prête particulièrement à ce type de mise en valeur puisque qu'il offre un patrimoine historique, écologique et paysager non négligeable et pourtant méconnu aussi bien des touristes que des habitants. Il fait de plus l'objet d'une étude biologique de l'ONF dans l'optique d'une mise en valeur du site. Cette valorisation passe par le développement de circuits de randonnée conduisant à la découverte du site par une approche sensible des éléments qui nous entourent. La diversification du public touché fait également partie des objectifs de ce projet afin de répondre à une demande grandissante de la part de tous les publics.

Ainsi ce rapport expose le projet dans un premier temps au travers une présentation globale des communes concernées, puis dans un second temps, il présente une analyse détaillée du Val de Presles. Enfin, il traitera du projet de de mise en valeur touristique et des aménagements proposé afin d'en faire un espace prisé aussi bien pour les touristes que pour les habitants.

I- Présentation des communes de Marcilly-en-Bassigny et de Haute-Amance

A. La situation de ces deux communes au sein du territoire

Les communes de Marcilly-en-Bassigny et de Haute-Amance se situent dans le département de la Haute Marne, dans la Région Grand Est. Le département compte 429 communes totalisant 186698 habitants, d'après l'estimation de l'INSEE du 1^{er} janvier 2017. Cette population, répartie sur un territoire de 6 211 km² nous conduit à une densité de population de 30 hab./km² soit bien en dessous de la moyenne nationale de 114 hab./km². Ce département est caractérisé comme à dominante rurale. Situé dans la champagne humide, la majorité de son activité agricole se résume à l'élevage. Il est recouvert à 40% de bois et forêt, le classant dans la liste des départements les plus boisés de France.



Les communes de Marcilly-en-Bassigny et de Haute-Amance sont incluses dans « le pays de Langres » regroupant 172 communes répartie parmi 6 Communautés de Communes. Cela permet de rattacher les communes à l'aire d'influence de Langres et d'avoir un développement économique social et territorial cohérent. Cependant, la population se démarque par son fort taux de vieillissement et une désertification ralentie mais toujours très présente. Il en résulte un territoire qui souffre du manque de dynamisme malgré un énorme potentiel au niveau de la qualité de vie des résidents. En effet la majorité des habitants y trouve un cadre de vie calme et une grande qualité résidentielle dues à la faible densité de population et du tissu urbain. Ainsi cette faible densité n'est

pas seulement une faiblesse mais également un atout qui attire les touristes à la recherche du calme et des grands espaces.

Les deux communes se situent à environs 18 km au Sud-Est de Langres qui présente un intérêt touristique non négligeable. En effet cette ville et ses environs sont reconnus pour leurs intérêts historiques, culturels et patrimoniaux avec, en 2015, 198 000 visiteurs, ce qui la classe 11^{ème} site le plus visité de Champagne-Ardenne.

D'autres sites touristiques sont également connus à proximité des deux communes comme Fayl-Billot, Capitale de l'Osiéiculture et de la Vannerie ou encore Bourbonne-les-Bains réputée pour ses thermes qui accueillent chaque année plus de 10 000 curistes.

D'un point de vue accessibilité, le Pays de Langres est globalement bien desservie par des grands axes tels que les autoroutes A31 et A5 mais également un bon maillage de routes Nationales et Départementales. Enfin la gare de Culmont-Chalindrey se présente comme un nœud ferroviaire important puisqu'il se situe à la confluence de 4 grands axes reliant les plus grandes villes de la moitié Est de la France. Ainsi, que ce soit par voies ferroviaires ou routière, le Pays de Langres dispose d'une situation géographique favorable en termes d'accessibilité aux grandes villes tel que Dijon, Nancy, Troyes ou encore Paris.

Marcilly-en-Bassigny et Hortes sont situés respectivement dans les communautés de communes du Bassigny et du Pays d'Amance.

B. Les particularités de chaque commune

1. La commune de Marcilly-en-Bassigny

La commune de Marcilly-en-Bassigny est une commune de 19.56 km². Elle compte 214 habitants soit une densité de population de 11 habitants par km². Plus de 40 % de la population a plus de 60 ans, alors que la moyenne nationale au premier janvier 2017 est de 25.5 %. Cela nous conduit à un indice de vieillissement de la population de 75 soit 75 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans, ce qui est supérieur l'indice de vieillissement national de 68.5.

L'altitude varie de 254 m au niveau du Val de Presles à 365 m pour le Haut du Mont. La commune est parsemée de ruisseaux permanents et temporaires dont les 3 principaux sont le ruisseau du Grand Pré, le ruisseau Petitgnon et le ruisseau de Val de Presles.

Comme la majorité des communes haut-marnaise, cette commune est rurale avec 59 % de surfaces agricoles et 39 % de surfaces boisées d'après la carte Corinne Land Cover. Ces grands espaces sont donc propices aux activités de pleine nature. Le bâti est concentré en un seul lieu au Nord-Ouest de la commune, ce qui caractérise un habitat groupé.

La commune est accessible via la D120b, la D172, la D280, la D281 et la D281a. Elle est également traversée au Sud par le chemin de randonnée GR7, couramment emprunté par les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

D'après les relevés de l'INSEE en 2013, le taux de chômage de la commune est de 10,8 %, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 9.8 % (INSEE 2013)

Concernant les activités économiques, 5 entreprises sont installées sur la commune dont trois sont des services aux particuliers avec un coiffeur, un service de taxi et un plombier chauffagiste. Les deux autres entreprises sont des entreprises agricoles spécialisées dans l'élevage bovin. L'absence notable de commerce de proximité tel qu'une pharmacie ou une superette sont un handicap à l'attractivité de la commune et à sa dynamique économique. De plus elle ne dispose d'aucun établissement scolaire.

L'activité économique de la commune dépend donc avant tout de son activité agricole.

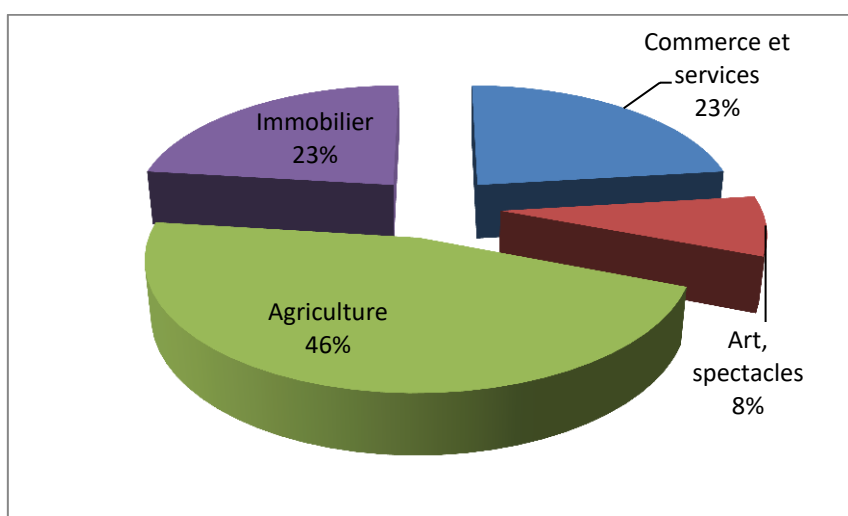


Figure 2 : Part de chaque secteur d'activité sur la commune de Marcilly-en-Bassigny

2. La commune de Haute-Amance

La commune de Haute-Amance est une commune de 46.33 km². Elle compte 935 habitants soit une densité de population de 20 habitants par km². 24.6 % de la population a plus de 60 ans, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale (25.5 %). On obtient un indice de vieillissement de la population de 92 soit 92 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans, indice supérieur à la moyenne nationale (68.5).

L'altitude varie de 246 m au niveau du Moulin de Hortes à 416 m pour le Fort de Montlondon. Tout comme Marcilly-en-Bassigny, Haute-Amance présente de nombreux ruisseaux permanents et temporaires dont les principaux sont l'Amance, le ruisseau des Joncs, le ruisseau Petitgnon et le ruisseau de Val de Presles.

Concernant l'occupation des sols, 36 % de la superficie de la commune est boisée, 61 % sont dédiés à l'activité agricole. Enfin le bâti ne représente que 3 % de la surface totale. Celui-ci est regroupé en trois villages : Montlondon, Rosoy-sur-Amance et Hortes.

La commune est principalement accessible via la D120 et la D26. Le GR7 relie Marcilly-en-Bassigny à Hortes pour ensuite repartir en direction le Val de Presles.

D'après les relevés de l'INSEE en 2013, le taux de chômage de la commune est de 9,7%, très proche de la moyenne nationale (9.8 %).

Concernant les activités économiques, la commune compte 26 entreprises dont 12 sont des commerces et services avec entre autres une épicerie et un boucher-charcutier. Les secteurs d'activité dominants sont l'immobilier et l'agriculture. La présence sur la commune d'un certain nombre de commerces et services de proximité est un atout non négligeable au vu de leurs raretés dans les communes rurales. Tout comme la commune de Marcilly-en-Bassigny, Haute-Amance ne dispose d'aucun établissement scolaire

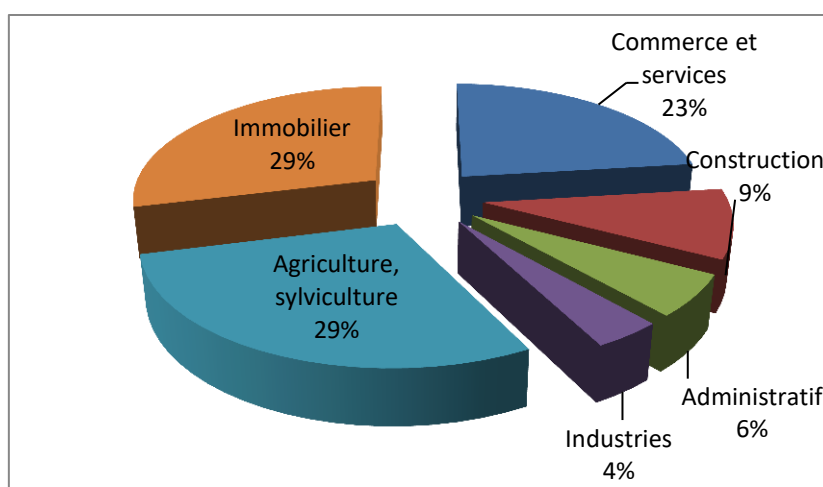


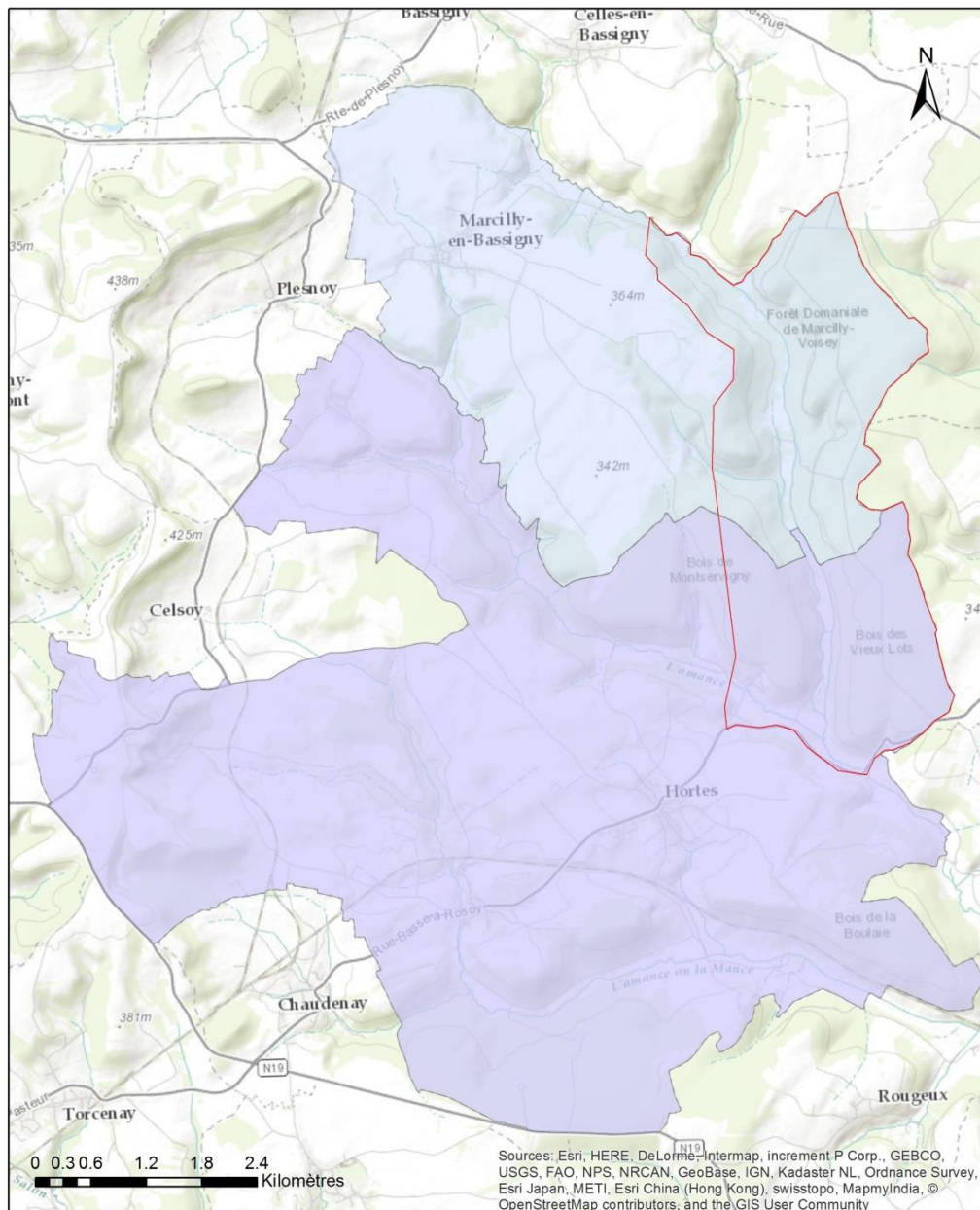
Figure 3 : Part de chaque secteur d'activité sur la commune de Haute-Amance

II. Présentation du terrain d'étude

A. Le val de Presles en quelques mots

Le Val de Presles est à cheval sur les communes de Marcilly-en-Bassigny et de Haute Amance. Il se matérialise par une dépression de 5 km de long sur environ 100 m de large. Au cœur du val, l'altitude reste constante à 260 m tandis qu'elle augmente assez rapidement en allant dans les massifs forestiers avec des dénivelés assez élevés. Les forêts bordants le val sont publiques :

- Forêt domaniale et communale de Marcilly en Bassigny
- Forêt communale de Hortes



Site d'étude du Val de Presles

Légende

- Marcilly-en-Bassigny
- Haute-Amance
- Zone d'étude

Figure 4 : Site d'étude du Val de Presles
Carte : MARTIN Manon

B. Une valorisation dans le cadre d'une étude écologique et hydrologique

Une étude hydrologique et écologique a été lancée en 2016 dans le but de comprendre au mieux le fonctionnement du val et d'en avoir une gestion cohérente. Une mise en valeur est également envisagée.

Cette étude est réalisée sur 21 ha situés sur la commune de Hortes. Elle se concentre sur la parcelle forestière 146 et 2 ha de l'ancienne peupleraie en cours d'achat. Cette zone rassemble de très nombreux faciès écologiques dans un état de conservation exceptionnel, n'ayant subi que très peu d'impact dû à l'activité humaine et au remembrement des années 80. Cependant le périmètre d'étude s'étant plus largement à l'amont et sur les massifs forestiers environnants afin de mieux intégrer le site dans son environnement global. Cela permet de mieux apprécier les enjeux écologiques, paysagers et touristiques au vu d'une valorisation future.

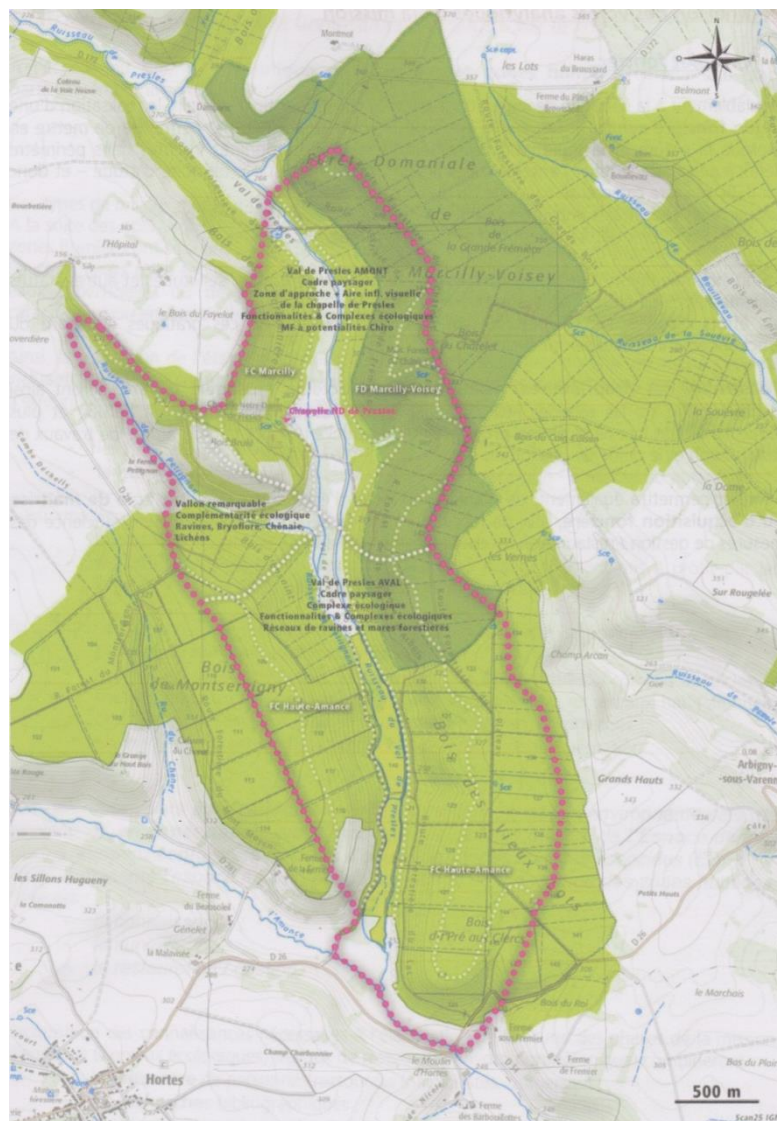


Figure 5 : Carte du périmètre proposé pour l'étude
Source : ONF

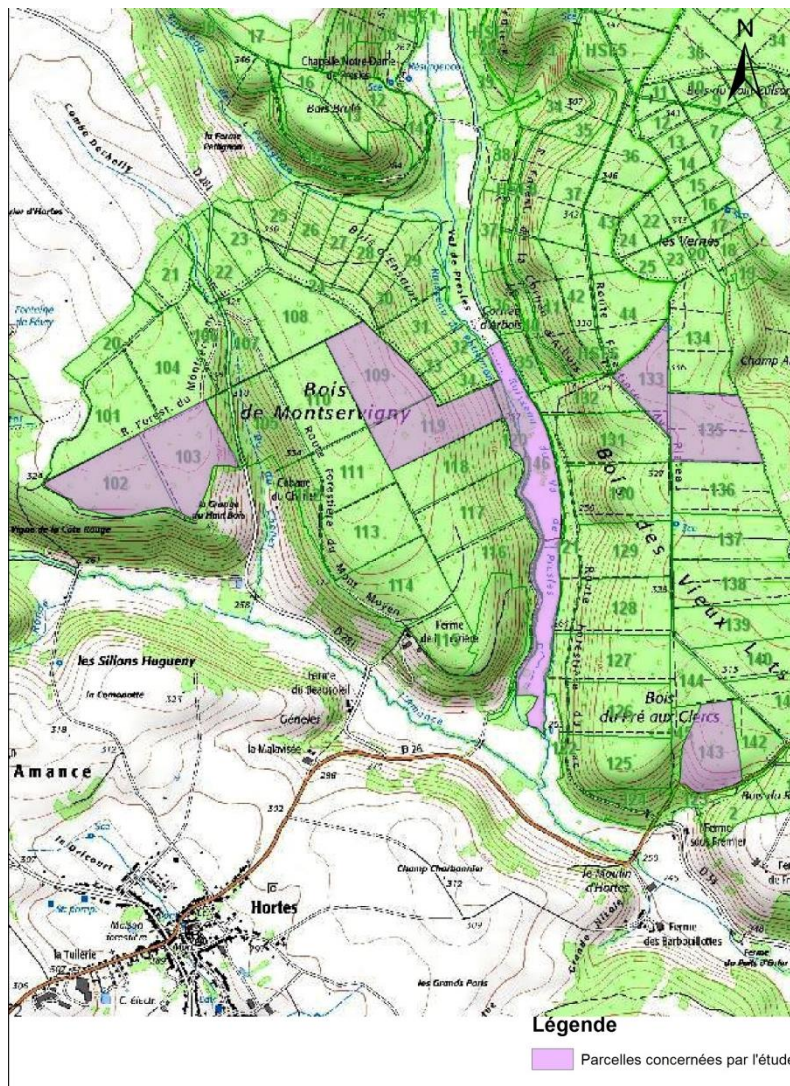


Figure 6 : Parcelles forestières concernées par l'étude biologiques
Carte : MARTIN Manon

C. Les caractéristiques géologiques, hydrologiques et climatiques

1. La géologie du site

Après la carte géologique, nous avons majoritairement des terrains du Trias moyen et un peu de jurassique inférieur (Lias), qui sont des formations du secondaire. Nous pouvons également souligner une alternance de couches imperméables tel que les marnes, l'argile et de couches perméables comme des grès ou du calcaire. Cette disposition explique la présence de certaines sources.

Au niveau du val même, les sols sont exclusivement constitués de marnes et d'alluvions déposés par le cours d'eau. Cela explique la forte rétention de l'eau en hiver et l'humidité persistante en été.

LÉGENDES

	Eboulis (Quaternaire)
	Alluvions fluviales actuelles et récentes (Quaternaire-Holocène)
	Alluvions fluviales modernes et anciennes indifférenciées (Quaternaire)
	Limons des plateaux (Quaternaire)
	Argiles à Amaltheus margaritatus (Pliensbachien: Domérien inférieur)
	Calcaire à Productylioceras davoei et marnes à Zeilleria numismalis (Pliensbachien: Carixien)
	Calcaire ocreux, marnes (Sinémurien supérieur-Carixien inférieur)
	Argiles à Promicroceras (Sinémurien supérieur)
	Calcaire à gryphées, Marnes (Hettangien-Sinémurien inférieur)
	Argiles rouges de Levallois (Rhétien supérieur)
	Grès infraliasiques (Rhétien inférieur)
	Marnes irisées supérieures (Keuper supérieur)
	Dolomie de Beaumont (Keuper moyen)
	Marnes irisées inférieures (Keuper inférieur à moyen)
	Dolomie (Keuper inférieur: Lettenkohle)
	Calcaires à entroques, Calcaires à Cératites, indifférenciés (Muschelkalk supérieur)

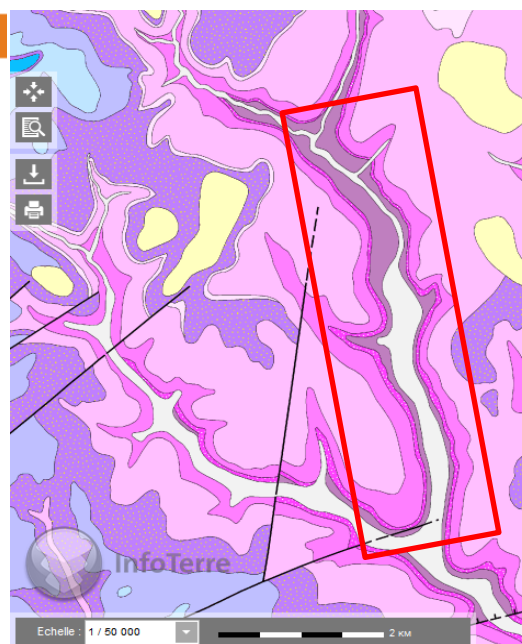


Figure 7 : Carte géologique du Val de Presles
Source : InfoTerre

2. L'hydrologie du site

Le val de Presles se situe dans le bassin hydrologique Rhône Méditerranée et Corse, d'une superficie de 130 000 km². Il est caractérisé par son fort ruissellement (42% du ruissellement total en France) et par une forte présence de zones humides (plus de 7 000 km²).

Le vallon est délimité à l'Est par le ruisseau du Val de Presles et à l'Ouest par le ruisseau du Petitgnon. Ces ruisseaux se caractérisent par un régime hydrique variable selon la période de l'année avec un engorgement en hiver et une période de basse eau en été, pouvant aller jusqu'à l'assec. Le ruisseau du Val de Presles se jette dans le ruisseau du Petitgnon au Nord, presque à la sortie du val. Enfin celui-ci se jette à son tour dans l'Amance.

Ruisseau	Val de Presles	Petitgnon
Position de la source	Latitude: 47°56'19"Nord (47.9386°) Longitude: 5° 31' 6"Est (5.5183°)	Latitude: 47°53'12"Nord (47.8868°) Longitude: 5° 32' 58"Est (5.5495°)
Longueur	12.4 km	5.5km
Affluent	Ruisseau de Poge	Ruisseau du Val de Presles
Effluent	Ruisseau du Petitgnon	Amance

Tableau 1 : Information sur les ruisseaux du Val de Presles et du Petitgnon
Source : Annuaire mairie

Voir annexe 1 : Réseau hydrographique du Val de Presles

Le Val de Presle est caractérisé par ses nombreuses résurgences et sources ainsi qu'un réseau de marres et de petits cours d'eau et enfin la présence de tout un réseau de ravines sur les versant forestier. Ceci contribue à l'approvisionnement et au stockage d'eau sur le site. D'où le classement en zone humide du val de Presles.

D'après le code de l'environnement, les zones humides se définissent comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année». (Art. L.211-1).

Le convention Ramsar, qui est un traité international adopté en 1971 donne une définition plus large que la définition du code de l'environnement : les zone humide sont «des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres».

L'arrêté municipal du 24 juin 2008 donne les critères caractérisant les zones humides.

- Critère considérant l'hydromorphologie des sols c'est-à-dire l'humidité des sols et leur morphologie directement liée à la présence d'eau et à leur composition.
- Critère considérant les plantes hygrophile. Celles-ci doivent être dominantes aussi bien dans l'espace que dans le temps.

Ainsi le Val de Presles correspond à ces critères, aussi bien dans le cadre de l'hydromorphologie des sols que dans la domination des hygrophites.

En effet le substrat est essentiellement argilo-limoneux ou argilo-tourbeux, ce qui lui permet une rétention d'eau importante allant jusqu'à l'inondation en hiver et le maintient d'une certaine humidité en été.

3. Le climat

Pour ce paragraphe nous nous sommes basé sur la station météorologique de Langres.

Cette zone se caractérise comme étant relativement humide. En effet les précipitations sont réparties de manière relativement équitable tout au long de l'année avec une hauteur comprise entre 50 et 100mm. Les températures restent basses en hiver avec une moyenne de 0.3°C sur le mois le plus froid (janvier) et douces en été avec une moyenne de 17,5°C durant le mois le plus chaud (juillet). Avec une amplitude de 17.2°C en moyenne entre le mois le plus chaud et le mois le plus froid, les saisons été et hivers sont bien marquées. Concernant l'ensoleillement, on constate une assez grande variation entre l'hiver et l'été qui s'explique par la durée du jour respective de ces périodes.

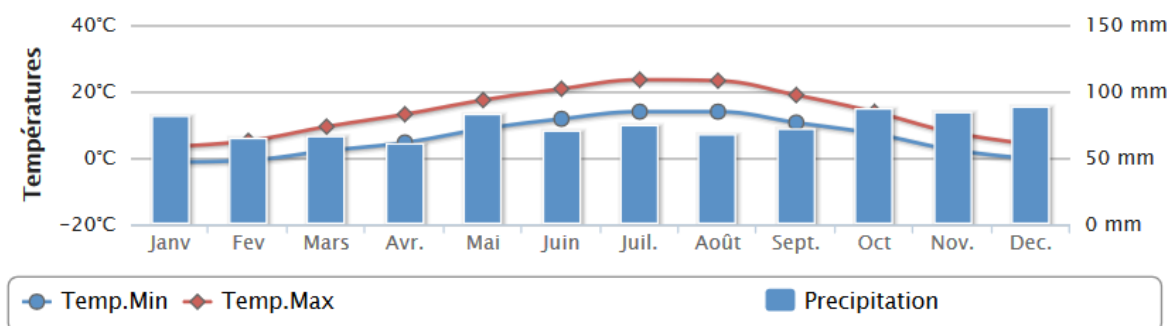


Figure 8 : Courbes des précipitations et des températures au cours de l'année sur la station de Langres
Source : Météo France

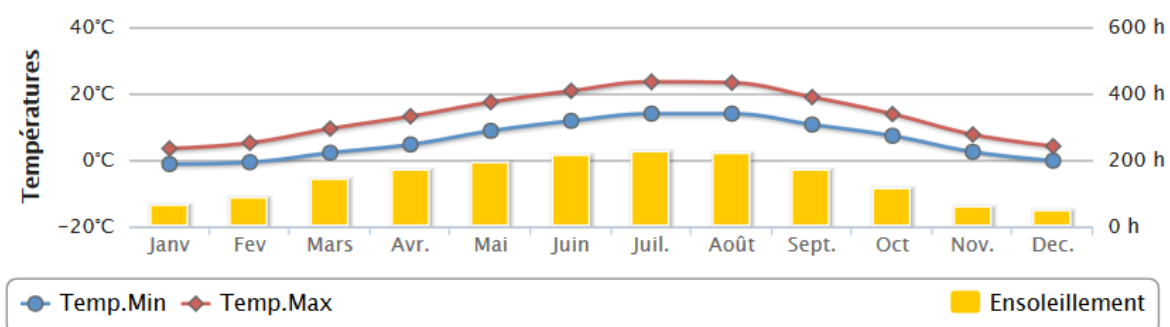


Figure 9 : Courbes des températures et de l'ensoleillement au cours de l'année sur la station de Langres
Source : Météo France

Ces diverses observations permettent de classer le climat comme étant de type Cfb dans la classification de Köppen-Geiger.

Code	Type	Description
C	Climat tempéré	Température moyenne du mois le plus froid comprise entre 0 °C et 18 °C Température moyenne du mois le plus chaud > 10 °C Les saisons été et hiver sont bien définies
f		Climat humide, précipitations tous les mois de l'année Pas de saison sèche
b		Température moyenne du mois le plus chaud < 22 °C Températures moyennes des 4 mois les plus chauds > 10 °C

Figure 10 : Extrait de la classification de Köppen-Geiger
Source : EDUTERRE

Ce climat humide et les températures douces de la période estivale corrélées à la géologie et à l'hydrologie du site sont propices au développement de certaines espèces animales et végétales.

D. Les caractéristiques biologiques

1. Deux sites principaux sur la commune de Haute Amance

a) *Aulnaie marécageuse à l'entrée du val de presles*

Nous pouvons noter la présence d'une aulnaie marécageuse à l'entrée du Val de Presles. Ce peuplement d'aulnes de bord de ruisseaux se situe sur un sol argilo-limoneux à argilo-tourbeux, périodiquement inondé mais plus sec en période de basse eaux. On note la présence d'une population de Cassis (*Ribes nigrum*), mentionné sur la Liste Rouge Régionale. De même des populations de Dorines à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*) et de petites mardelles ont également été localisées et présentent un intérêt écologique dans le fonctionnement des milieux aquatiques et l'accueil d'animaux tel que des Reptiles, des Amphibiens ou encore des Odonates.

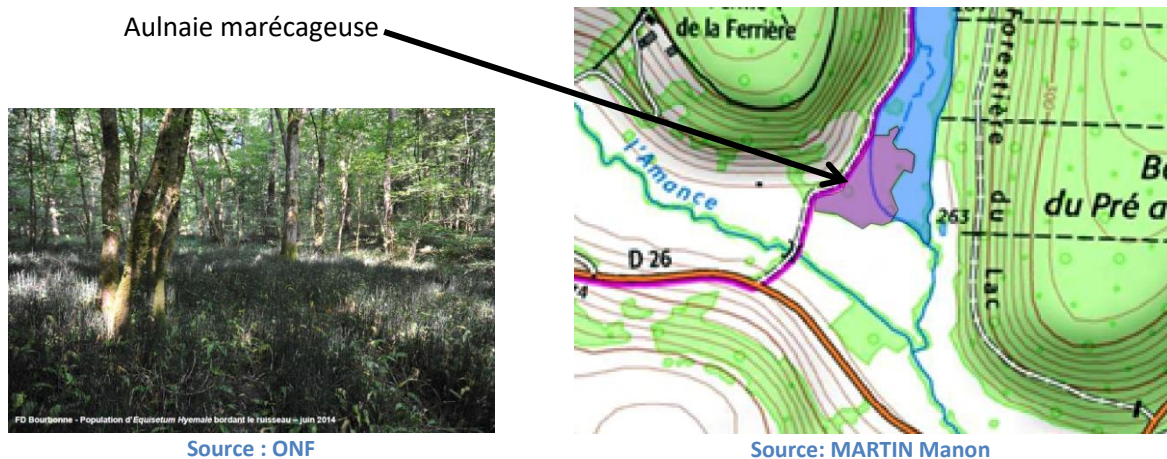
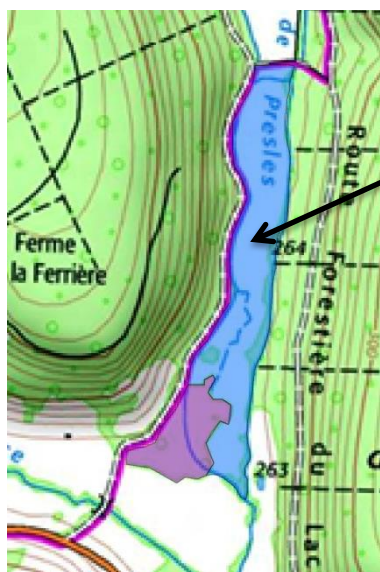


Figure 11 : Localisation de L'aulnaie marécageuse

Voir annexe 2 : Carte des atouts écologiques du Val de Presles

b) *Grand complexe palustre dans le val de Presles*

Nous pouvons observer, dans la parcelle forestière 146, la présence d'un grand complexe palustre. Il se caractérise par une végétation herbacée, arbustive et arborée caractéristique des vallées encaissées et des rives de cours d'eau. Parmi eux, on note la forte présence de Cardères velues (*Dipsacus pilosus*). Cet habitat rare sur une telle surface est propice aux Reptiles, aux Amphibiens tel que le crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), aux Odonates, aux Lépidoptères et aux Mammifères dont les Chiroptères.



Grand complexe palustre

Figure 12 : Localisation du grand complexe palustre et photo

Source : MARTIN Manon



Source : ONF

Voir annexe 2 : Carte des atouts écologiques du Val de Presles

2. Les résultats de l'étude faunistique et floristique

a) L'étude faunistique

L'étude faunistique réalisée par l'Agence Etude de Bourgogne Champagne-Ardenne de l'ONF montre que la partie dégagée du vallon correspondant à la parcelle forestière 146, peuplée d'une grande diversité d'espèces animales. Nous pouvons noter, entre autres la présence de diverses variétés de criquets comme Tétrix riverain, le criquet à corselet allongé, nous avons également la présence de quelques amphibiens comme le sonneur à ventre jaune ou la grenouille rousse. Les oiseaux sont également bien représentés avec des martin-pêcheur d'Europe, des pic verts, des mésanges charbonnières, boréales, des buses variables, du milan royal et du busard saint martin...

Les parcelles boisées telle que la 102, 103, 109, 119, 133 et 135 présentent une population d'amphibiens importante. Nous retrouvons, en plus des espèces présentes dans la parcelle 146, des salamandres tachetées, des tritons palmés, alpestrès et des orvets fragiles.

b) L'étude floristique

L'étude floristique concerne en particulier les parcelles 146, 120 et 143. En effet, elles présentent une certaine diversité au niveau du biotope et donc des niches écologiques différentes. La parcelle 146 est constituée d'une plaine au cœur du val, la parcelle 120 suit le ruisseau Petitgnon, en lisière de forêt et la parcelle 143 se trouve en pleine forêt avec des différences de dénivelés.

Ainsi dans la parcelle 120, on retrouve des végétaux caractéristiques des milieux humides de type herbacé. Nous pouvons citer, entre autres, l'Alliaire, la Canche cespiteuse, le Muguet, le Chardon des potagers, la Laîche des bois, la Berce commune... Nous avons également quelques espèces arbustives et arborées telle que l'Aubépine, l'Epine noire, le Bois de mai, le Noisetier ou encore le Frêne élevé.

La parcelle 146 présente également une grande variété de végétaux caractéristiques des prairies humides avec la Stellaire aquatique, la Valériane officinale, l'Ortie, le Renoncule rampant, la Berce commune, le Roseau, la Reine des prés, la Cardère velue, la Prêle des champs mais aussi l'Aulne, le Frêne et le Saule.

Enfin la parcelle 143 présente une population typique des sous-bois avec une faible luminosité. Nous y trouvons essentiellement des Dorine à feuilles opposées et des Polystics à aiguillons.

3. Les espèces remarquables, point fort du site

Le site du Val de Presles présente un grand intérêt de part sa grande variété d'espèces aussi bien animales que végétales et la grande conservation du site. Certaines présentent un intérêt accru de par leur rareté ou leur développement remarquable. Parmi elles, nous avons un chêne de 150 cm de diamètre, classé arbre remarquable dans la parcelle 143, 6 douglas de 85 cm de diamètre le long des parcelles 144-145, plusieurs dizaines d'individus de Cassis (*Ribes nigrum*) qui est une espèce inscrite sur la Liste Rouge Régionale. Enfin, concernant les espèces animales nous pouvons citer la présence de la cigogne noire et de sa nidification à proximité.

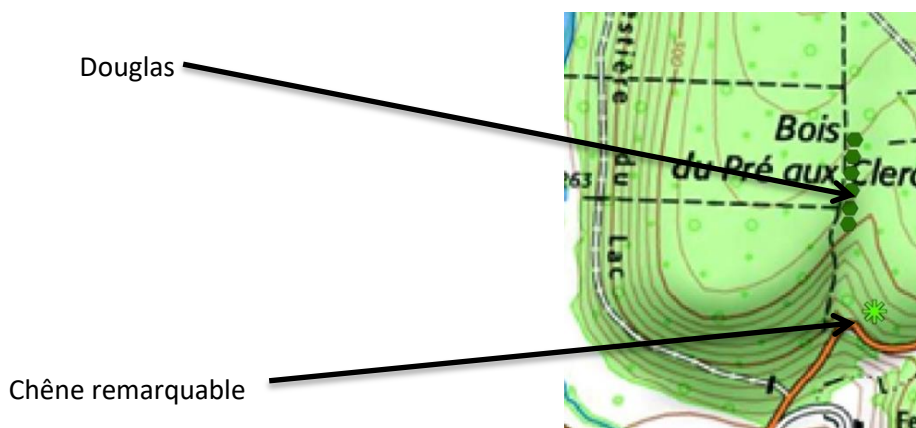
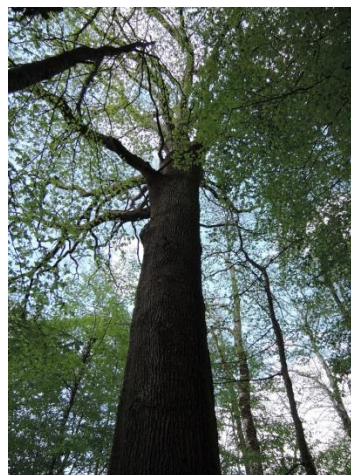


Figure 13 : Localisation des douglas et du Chêne remarquable
Source : MARTIN Manon

Voir annexe 2 : Carte des atouts écologiques du Val de Presles



Douglas
Photo : MARTIN Manon



Chêne remarquable
Photo : MARTIN Manon



Cassis (*Ribes nigrum*) – juin 2014

Cassis
Photo : ONF



Cigogne noire survolant le Val de Presles
Photo : MARTIN Lionel

E. Les atouts paysagers

La grande richesse faunistique et floristique, ainsi que la topographie offrent une grande diversité de paysages. Nous retrouvons aussi bien des zones dégagées, en plaine, délimitées par les deux ruisseaux, qu'un paysage forestier permis par les zones boisées.



Vue de la Chapelle Notre-Dame de Presles



Vue du Val de Presle en hiver

Figure 14 : Photos de quelques vues paysagères

Photos : MARTIN Manon

F. Une richesse historique non négligeable

1. La chapelle Notre-Dame de Presles

La chapelle Notre-Dame de Presles est une chapelle du XIII^{ème} siècle. Elle est classée aux Monuments Historiques depuis 1909. Elle est construite en pierre de taille. La luminosité pénètre dans l'édifice par 7 vitraux répartis sur le pourtour du bâtiment. Sur la voûte de la chapelle, nous pouvons contempler des peintures datant du XIII^{ème} siècle, ce qui constitue une opportunité rare. Ce site (ancien pèlerinage) est assez connu et visité au quotidien par des personnes des alentours, des touristes venues de toute la France ainsi que des visiteurs européens. (Registre de passage)

Pour la localisation; voir annexe 3 : Carte des atouts historique du Val de Presles

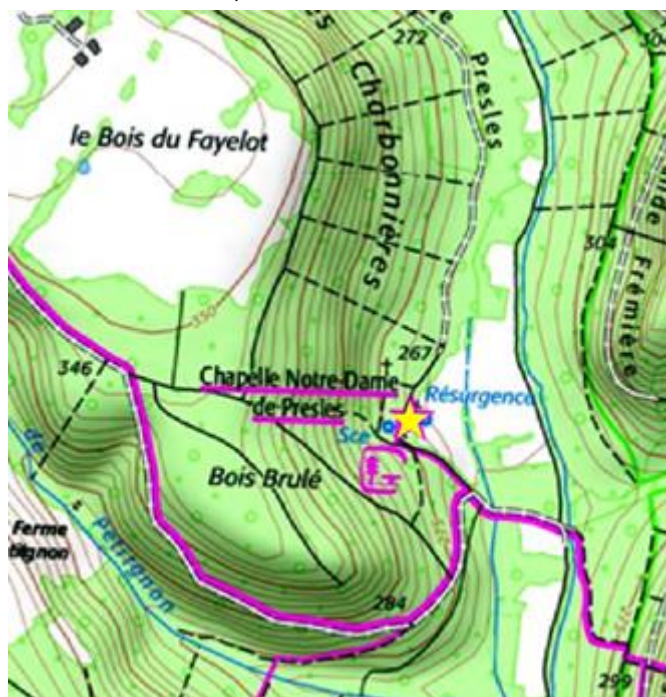


Figure 15 : Localisation de la Chapelle Notre-Dame de Presles

Source : MARTIN Manon



Vue exterieur de la Chapelle



Vue interieur de la Chapelle

Figure 16 : Vues de la Chapelle Notre-Dame de Presles

Photos : MARTIN Manon

La chapelle, ainsi que le terrain sur lequel elle est construite, appartiennent depuis 2000 à l'intercommunalité du pays d'Amance dont l'association « les Amis de la chapelle de Presles » s'est occupée de sa rénovation et de sa préservation en 2009 et 2014. La totalité des murs ainsi que les fresques de la voûte ont été restaurés. Cependant l'humidité qui y règne, due en particulier à la résurgence sur laquelle elle repose, en fait un patrimoine fragile à préserver.

En effet la chapelle est construite sur une source sacrée citée dans la légende de sa construction. Cette source jaillit dans une crypte aménagée sous la chapelle, datant probablement du VIII^{ème} siècle.



Source qui jaillit dans la crypte



Accès à la crypte depuis l'intérieur de la chapelle

Figure 17 : la crypte de la chapelle Notre-Dame de Presles

Photos : MARTIN Manon

2. La maison forestière du Chatelet

Situé au bord de la route forestière du Châtelet, La maison forestière du Chatelet est propriété de l'ONF.



Figure 18 : Localisation de la Maison forestière du Châtelet
Source : MARTIN Manon

Elle était auparavant ouverte au public mais le nombre croissant de dégradations a entraîné sa fermeture.

D'un point de vue historique, elle fut le repère du groupe de résistants du maquis de Varenne. Ceux-ci se battirent pour la France du 26 juillet au 14 août 1944, comme en témoigne une plaque fixée en leur honneur sur la façade de la maison.

Derrière la maison, une étendue herbeuse d'environ 1 ha est soumise à la fauche et figure à sa gauche un étang en mauvais état.

Pour la localisation voir annexe 3 : Carte des atouts historique du Val de Presles



Maison forestière



Plaque commémorative

Figure 19 : La maison forestière du Châtelet
Photos : MARTIN Manon

3. Deux sites datant de l'époque gallo-romaine

Le premier site est situé dans la parcelle forestière 125. C'est le site de sépulture gaulois du Pré aux Clercs. Il est constitué de tumuli datant, sous toutes réserves, de la période du fer. Nous pouvons deviner deux levées de part et d'autre des tumuli, qui pourraient ressembler à des vestiges d'anciens murs.



Tumuli

Figure 20 : Localisation des tumuli
Source : MARTIN Manon



Figure 21 : Tumuli du Prés au Clerc
Photos : MARTIN Manon

A côté de la maison forestière du Chatelet ont été trouvés les vestiges probables d'un camp romain dont le but était de garder la voie romaine passant par l'actuelle route forestière du Chatelet.

Figure 22 : Localisation du camp romain
Source : MARTIN Manon

Camp romain



Ces deux sites ont été rajoutés à l'inventaire de Haute-Marne. En effet, la conservation de ce type de structure et leur présence sont assez rare.

Pour la localisation voir annexe 3 : Carte des atouts historique du Val de Presles

4. Le Moulin de Hortes et ses tranchées

A partir de 1917 la commune de Hortes a accueilli les soldats américains de la 36^{ème} et de la 87^{ème} division d'infanterie. Leur nombre ont été estimé à 4 000 soldats durant 3 années. Pendant que les soldats noirs travaillaient à la scierie, actuellement nommé le « Moulin de Hortes », les soldats blancs s'entraînaient dans des tranchées aménagées dans la parcelle forestière 124. On peut encore apercevoir aujourd'hui les traces de ces tranchées à proximité de la route départementale 26. Pour la localisation voir annexe 3 : Carte des atouts historique du Val de Presles

Figure 23 : Localisation des tranchées de la Première Guerre Mondiale
Source : MARTIN Manon

Tranchée



Figure 24 : Vestiges des tranchées de la Première Guerre Mondiale
Photos : MARTIN Manon

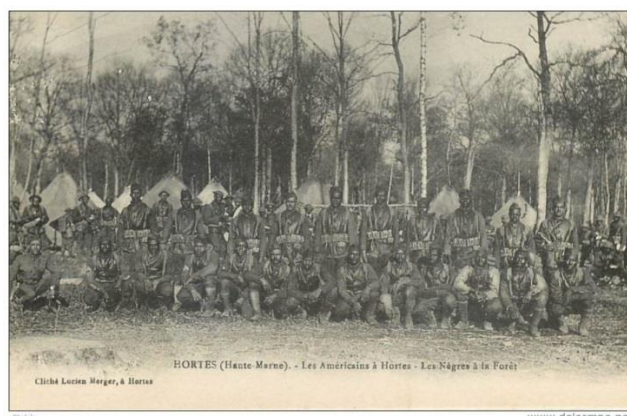


Figure 25 : Photo des soldats de la Première Guerre Mondiale
Photos : MERGER Lucien

G. L'occupation du site

1. Le cadastre

La totalité des parcelles cadastrale sur la commune de Haute-Amance lui appartiennent et sont gérées par l'ONF.

En ce qui concerne la commune de Marcilly-en-Bassigny, les parcelles cadastrales située dans le vallon lui-même sont des propriétés privées prenant la forme de prés de fauche, de pâtures, de

peuplerais clôturés et également de friches. Ainsi l'occupation se résume à des activités adaptées à l'humidité du sol et au manque d'accessibilité. Dans le val, la commune est uniquement propriétaire de la parcelle sur laquelle est construite la Chapelle de Presles. A quelques exceptions près, la totalité des parcelles cadastrales situées dans les massifs forestiers appartiennent à la commune.

2. Les forêts communales et domaniales

Les forêts communales et domaniales sont gérées par l'ONF. Elles sont exploitées lors des coupes puis mises en régénération. Nous avons également une exploitation de la forêt par les particuliers lors des affouages.

Au niveau des essences, nous retrouvons essentiellement du chêne, accompagné d'autres essences telle que hêtre.

3. Les activités de pleine nature

La fréquentation du massif est essentiellement locale via la pêche, la chasse, les affouages, la cueillette de champignons et la promenade. Il existe d'ailleurs un chemin de randonnée partant de Hortes et passant par le val de Presle. Celui-ci longe le val pour reprendre ensuite le GR7.

Cependant le Val de Presles en lui-même n'attire pas uniquement les locaux mais également une population nationale voir internationale grâce au GR7, couramment emprunté par les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle mais également par les randonneurs. La route forestière du Val de Presles qui longe le val pour se terminer à la Chapelle Notre-Dame de Presles permet également un accès aux véhicules motorisés.

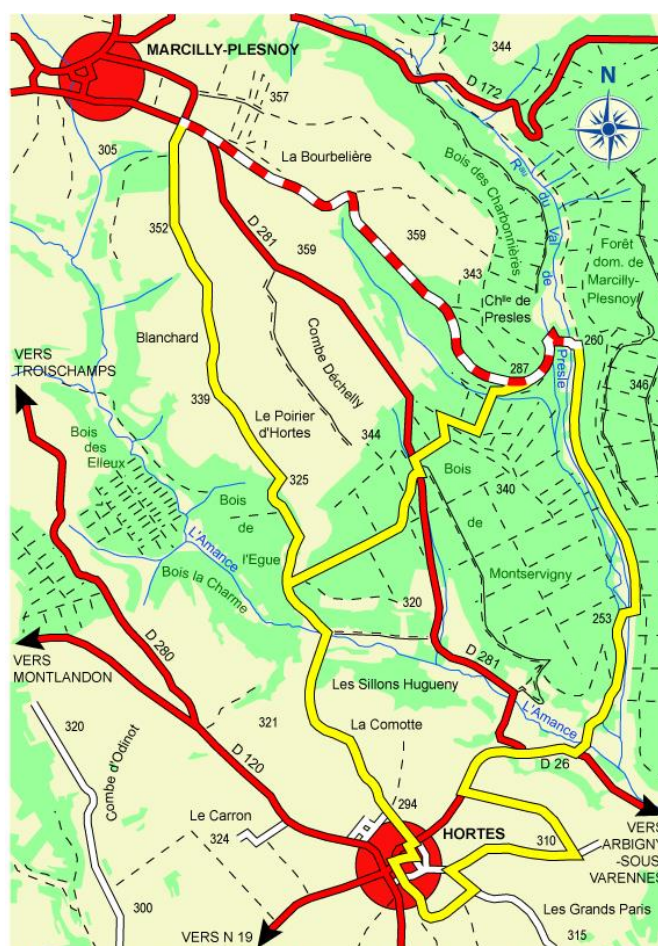


Figure 26 : Circuit de randonnée du Val de Presles
Source : Office du tourisme de Langres

4. L'accessibilité

L'accessibilité aux parcelles forestières est permise par un certain nombre routes et chemins forestiers, qui quadrillent toute la zone. Les routes les plus importantes, rendant possible l'accès aux débardeurs et aux camions, dispose d'un enrobé en cailloux blanc. Il s'agit de la route forestière du Plateau, de la route forestière du Lac, de la route forestière de la Cornée d'Arbois, de la route forestière du Châtelet, de la route forestière du Val de Presles, de la route forestière de la Grande Frémière et de la route au Sud-Ouest du val. Bien qu'elles ne soient pas toujours en très bon états car parsemée de nids de poules et d'ornières, elles présentent l'avantage d'être des structures en dur et facilement utilisables. De plus ces routes sont systématiquement terminées par des places de retournement pour camions et disposent à certains endroits d'une largeur suffisante permettant à la fois de faire demi-tour ou de se stationner.

Cependant, de par leur statut juridique, elles sont, pour la majorité, interdites à la circulation de véhicules hormis ceux disposant d'une autorisation, comme les véhicules de l'ONF ou encore certains particuliers lors de la chasse ou des affouages. Seule la route forestière du Val de Presles est accessible à tous pour permettre l'accès à la Chapelle Notre-Dame de Presles.

Le val dispose également d'un chemin de servitude qui le longe sur toute sa longueur pour les propriétaires des terrains.

L'accès est également permis par le GR7. Celui-ci coupe le val en son milieu, à proximité de la chapelle et un petit chemin permet aux randonneurs de pouvoir s'y attarder quelques instants.

Ces observations mettent en évidence l'accessibilité restreinte au val qui ne peut se faire que via la route forestière du Val de Presles par la voiture ou à pied pour les autres chemins.

H. Le potentiel touristique du site, un atout pour les communes de Haute-Amance et Marcilly-en-Bassigny

Actuellement, le département de la Haute-Marne souffre d'une importante perte d'activité économique et du vieillissement de la population due au départ des jeunes. Il en résulte une baisse importante de dynamisme. D'après certains élus, le développement du tourisme pourrait se révéler comme un atout majeur de la redynamisation du département. Il passe par la mise en valeur beaucoup plus importante du potentiel historique, écologique et paysager du territoire mais également du terroir. En effet, le tourisme ne représente pas un secteur économique très développé. Il s'effectue sur de courtes périodes de séjours et est majoritairement présent sous forme d'un tourisme de passage. Pourtant le département dispose de tous les atouts pour un développement accru du tourisme vert, tourné vers la découverte de la nature, du patrimoine et le sport d'extérieur tel que le VTT ou la randonnée.

Le site du Val de Presles, bien qu'assez peu connu du public, présente un potentiel non négligeable de par ses qualités historiques, écologiques et paysagères. De plus sa proximité avec certaines places réputées comme Langres peut lui assurer un certain nombre de visiteurs. Il est

difficile d'en estimer actuellement le nombre mais il est certain que la fréquentation ne se résumera pas à une simple fréquentation locale.

Dans la chapelle Notre-Dame de Presles, l'association « Les Amis de la Chapelle de Presles » laisse à disposition un registre de passage dans lequel les visiteurs ou groupes peuvent inscrire leur nombre et leur pays d'origine. Ainsi ce cahier permet d'estimer la fréquentation du site, connu actuellement quasiment que par le bouche à oreille.

I. Synthèse sur le Val de Presles

Il apparaît nécessaire de faire une synthèse des parties précédentes afin d'en retenir les grandes idées.

Le site du Val de Presles est situé en Haute-Marne sur deux communes : Hautes Amance et Marcilly-en-Bassigny. Ces communes, tout comme le département, souffre d'un manque de dynamisme et d'une perte de leurs activités comme de leur population.

Il présente une richesse historique, écologique et paysagère non négligeable qui mérite une mise en valeur beaucoup plus poussée que celle qu'il y a actuellement. D'ailleurs une étude menée actuellement par l'ONF devrait aboutir à une gestion et une mise en valeur cohérente du site.

Cependant le site souffre d'une mauvaise accessibilité et les infrastructures déjà existantes ne sont pas toujours en bon état pour accueillir un public plutôt familial et tournée vers la découverte ludique de la nature.

Il ne faut pas oublier que la majorité des terrains situés au cœur du val sont des propriétés privées, dont le statut doit être pris en considération.

Enfin tous les aménagements proposés doivent prendre en compte les activités déjà présentes telles que l'exploitation forestière.

III. La mise en valeur du Val de Presles via la création d'un itinéraire de randonnée.

A. Les grandes idées du projet

Le Val de Presles est un site qui présente de nombreux atouts écologique, historique et paysager qui en font un site au potentiel touristique non négligeable mais également un site à préserver de tout impact qui pourrait bouleverser cet écosystème fragile. L'objectif ici est donc de proposer des aménagements respectueux du site et permettant de le faire connaître et de l'apprécier. C'est pourquoi l'aménagement d'itinéraires de randonnées semble une solution adaptée. Un parcours de santé et un itinéraire sur caillebotis, adapté aux personnes à mobilité réduite,

permettrons l'accès du site au plus grand nombre. Cela permet d'allier à la fois les loisirs, la culture, la famille et le sport, tout en créant une dimension de sensibilisation à la nature et au monde qui nous entoure, dimension de plus en plus importantes de nos jours.

B. Des aménagements facilitant l'accès au site et le stationnement.

Il semble important dans un premier temps d'assurer l'accessibilité au site avant toute opération d'aménagement.

Comme souligné dans la partie II.G.4 la quasi-totalité des routes forestières permettent l'accès, à différents points du site, aux véhicules motorisés mais ne sont pas ouvertes à la circulation publique de par leur statut juridique. Nous allons donc construire le projet de manière à n'engager aucune procédure pour changer le statut de ces routes.

Ainsi nous allons privilégier l'accès par la route départementale D172, au Nord, puis par la route forestière du Val de Presles menant directement à la Chapelle de Presles. Cela présente l'avantage d'avoir un accès direct au monument le plus emblématique du site. La création d'un parking est nécessaire afin de ne pas encombrer la route forestière qui se termine en cul de sac et permettre aux visiteurs de faire demi-tour.

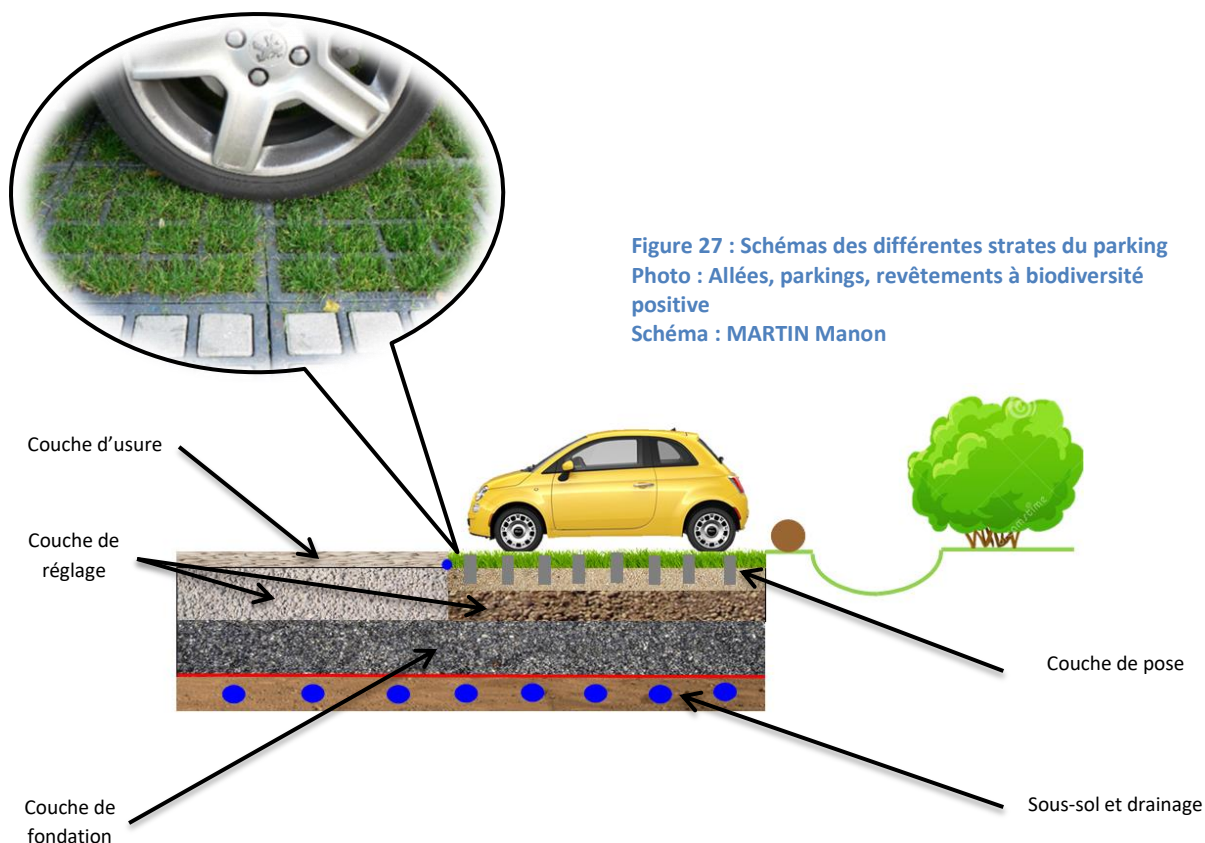
Un accès par la route départementale D26 au Sud est également à mettre en place. Il permettra un accès direct au parcours de santé et au chemin sur caillbotis qui seront tous deux dans cette zone du site. Il est alors nécessaire d'y prévoir un second parking et un élargissement de la voie afin de permettre aux véhicules de se croiser.

Voir Annexe 5 : Carte du projet du Val de Presles

D'un point de vue technique, les deux parkings seront réalisés selon un modèle dit « à biodiversité positive ». Le revêtement utilisé présente de nombreux avantages tel qu'une bonne perméabilité qui permet l'infiltration de l'eau de pluie et limite le ruissellement, le maintien de la continuité écologique et le développement de la microfaune, l'intégration paysagère, le tout à un prix très abordable.

Le revêtement en dalles alvéolées est le plus adapté aux places de stationnement de véhicules légers. Il est constitué de dalles en béton ou en plastique qui seront ensuite remplies de terre, rendant la végétalisation possible. Cependant ce type de revêtement ne rentre pas dans la réglementation PMR. Pour ces places de stationnement, il faudra donc prévoir un revêtement plus classique.

Il convient cependant de mesurer le coefficient de perméabilité du sol afin de savoir s'il est nécessaire d'installer un système de drainage et d'évacuation de l'eau dans une noue. Nous pouvons tout de même penser que ce système sera nécessaire à cause du sol argileux imperméable.



Pour le parking Sud, les places de stationnement seront disposées sur deux rangées face à face. L'accès au parking sera en sens unique. Un stationnement en épis à 45° est le plus adapté et permet un gain maximal de place. Il est prévu d'y implanter 20 places de stationnements dont 4 PMR. Même si d'après le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 tout parking doit être pourvue à 2% de stationnement PMR, il est justifié d'en implanter plus en vue des aménagements à proximité. Il est nécessaire d'élargir la voie d'accès au parking afin de permettre une circulation en double sens. Ainsi la voie passera d'une largeur de 3.5 m à 5 m. Seul le passage du pont gardera une largeur de 3.5m afin d'éviter la construction d'un nouveau pont. Une circulation alternée y sera mise en place.

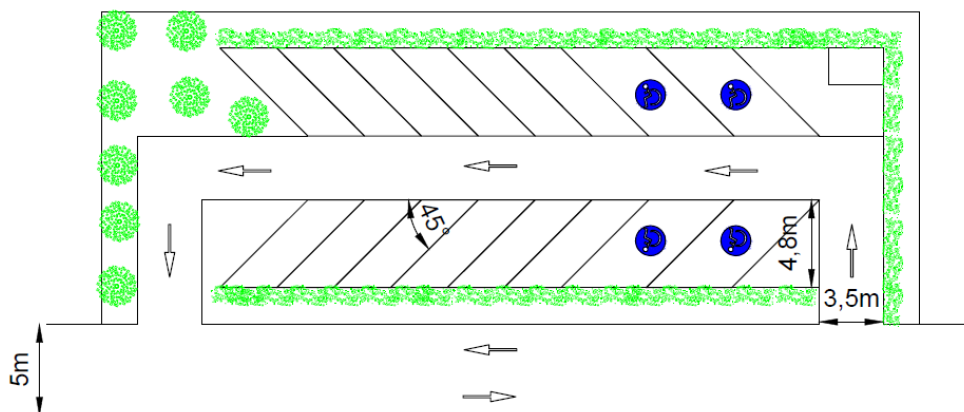


Figure 28 : Représentation Autocad du parking Sud
 Source : MARTIN Manon

Concernant le parking Nord, le chemin d'accès ne sera pas élargi car l'espace ne le permet pas. Cependant sa largeur actuelle suffit au croisement avec prudence des véhicules. Il existe une zone qui sert de parking et de place de retournement. D'une largeur de 18 m et d'une longueur de 33 m, elle est propice à l'implantation d'un parking. Comme l'entrée et la sortie du parking se font par le même côté, le stationnement en bataille est le plus adapté afin que les automobilistes puissent repartir en sens contraire. Il est prévu d'implanter 10 places de parking dont 2 place PMR et 5 places longitudinale. Selon la norme, la voirie doit avoir une largeur de 5 m. On prévoit donc un élargissement de la voirie au niveau des places de stationnement.

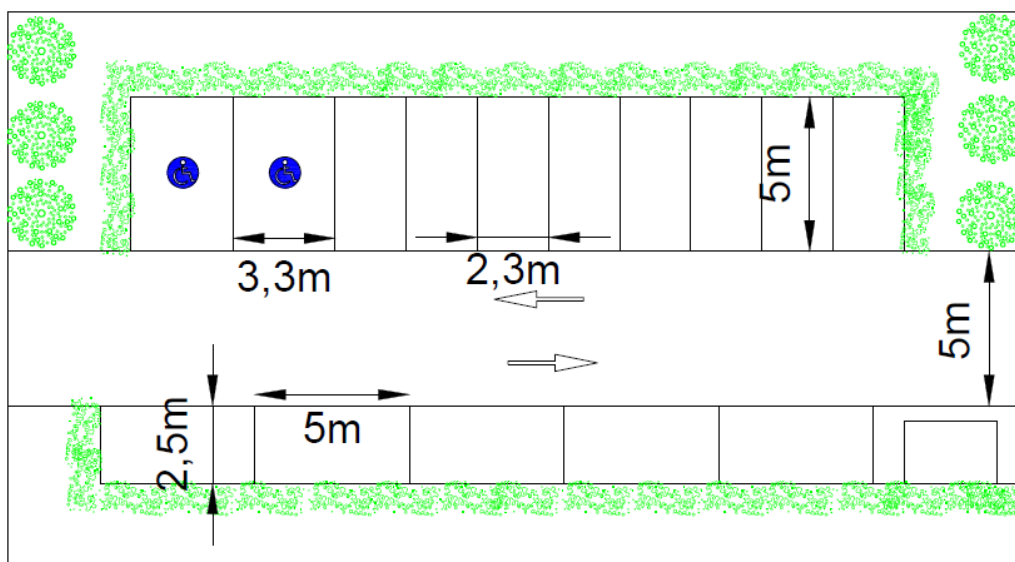


Figure 29 : Représentation Autocad du parking Sud
Source : MARTIN Manon

Enfin sur les deux parkings seront implantés un espace pour les vélos constitué d'un abri en bois et d'un rang pour ranger les vélos.



Figure 30 : Schéma du parking à vélo
Schéma : MARTIN Manon

C. Les itinéraires

1. Des cheminements basés sur des boucles interconnectées

Dans le cadre du projet, nous avons cherché à utiliser au maximum les chemins déjà existants afin de limiter les dépenses dans la création de nouveaux tronçons, même si cela s'avère nécessaire à quelques endroits. De plus, malgré leurs existences, certains chemins nécessitent des travaux de remise en état. C'est le cas pour tout un tronçon du GR7 sur lequel il est prévu la mise en place d'un caillebotis afin de remédier à la forte humidité du sol due aux nombreuses résurgences. Certaines portions de la servitude où la végétation a repris le dessus nécessite également une remise en état. Le tronçon reliant la route forestière du Lac et celle de la Cornée d'Arbois existe mais il est très peu visible, étroit et nécessite la mise en place d'une petite passerelle permettant un passage plus aisé au-dessus de la ravine recoupant le chemin. Enfin certains chemins sont à créer comme celui qui longe le ruisseau du Petitgnon, celui qui passe dans les parcelles forestières 129, 130 et 131 ou encore celui longeant les tranchées afin d'éviter de passer sur la D26.

Voir Annexe 4 : Etat des chemins sur le site du Val de Presles

Le projet est basé sur la création de boucles interconnectées. Chacune d'elle permet l'accès à un ou plusieurs points stratégiques du site, qu'ils soient écologiques, historique ou paysager. Le tracé des itinéraires est donc réalisé en fonction de ces richesses. Il est prévu de créer 3 boucles de randonnées principales qui seront connectées en plusieurs endroits. Cela permet aux visiteurs de ne pas se perdre parmi les diverses possibilités d'itinéraires tout en assurant une certaine flexibilité pour ceux qui le souhaite.

Voir Annexe 5 : Carte du projet du Val de Presles

La boucle orange prévoit un départ au parking de la chapelle de Presles pour reprendre ensuite la route forestière du Val de Presles et le chemin qui longe le ruisseau entre la D172 et le GR7 pour enfin rejoindre la chapelle avec son point de vue sur le val et le parking.

Il faut tout de même prendre en considération que cet itinéraire nécessite de passer dans un pré souvent occupé par du bétail. Deux solutions sont possibles. La première est de mettre en place deux franchissements de clôture afin de le traverser. La seconde solution consiste à décaler la portion de clôture le long du ruisseau de 2m. Cette seconde solution est préférable d'un point de vue sécurité.

La boucle verte propose un itinéraire tourné vers la richesse biologique et écologique du site avec des panneaux explicatifs, accessibles à tous, sur divers espèces faunistiques et floristiques y vivant. Le but étant de sensibiliser les visiteurs à la richesse écologique non seulement du site mais aussi à la protection de l'environnement en général. Cette boucle propose un départ au parking de la chapelle. Il longe le ruisseau du Val de Presles puis le ruisseau du Petitgnon grâce à la création d'un nouveau chemin qui rejoint le GR7. Un départ est également possible depuis le parking Sud. Cette boucle permet de se promener au cœur du val et d'en apprécier le calme et la richesse.

Enfin la boucle violette propose un itinéraire plus long que les précédents. Le départ peut s'effectuer des deux parkings. Elle relie divers points d'intérêts écologiques et historiques. Elle propose

dans un premier temps une vue sur les anciennes tranchées d'entraînement datant de la 1917, puis un aller-retour au chêne remarquable et aux tumuli, un passage devant les six grands douglas pour ensuite rejoindre la maison forestière du châtelet. Les promeneurs reprendront ensuite la route forestière de la Cornée d'Arbois qui les conduira à leur parking de départ. La réalisation de ce chemin passe par la création de deux tronçons déjà existants dans le passé mais non entretenu à ce jour. Cependant leur tracé reste encore visible et ne nécessitera pas de lourds travaux.

L'interconnexion entre les boucles apporte des variantes possibles pour les visiteurs et permet l'accès à d'autres points d'intérêt que ceux déterminé par chacune d'elles.

Il est à noter qu'une portion du GR7 est très boueuse sur environ 30m, surtout à la période la plus humide. Cette portion sera donc mise sur caillebotis



Figure 31 : Portion sur caillebotis au niveau du GR7
Carte et Photo : MARTIN Manon

2. Création d'un itinéraire pour les personnes à mobilité réduite

La création d'un itinéraire dédié aux personnes à mobilité réduite apparaît comme une bonne alternative pour l'accessibilité à tous du site. En effet la quasi-totalité des chemins apparaît inaccessible à ces personnes. Pour remédier à ce problème, un chemin sera créé dans la partie Sud

du val. D'une longueur d'environ 2.5km, il longera l'aulnaie marécageuse, puis passera au cœur du grand complexe palustre. Toute cette partie sera sur caillebotis afin de permettre à la fois le passage des personnes à mobilité réduite et une nouvelle façon de percevoir la nature, en prenant un peu de hauteur. De plus elle sera de largeur suffisante afin que deux fauteuils roulants puissent se croiser sans difficulté. La seconde partie de cet itinéraire prévoit de reprendre le chemin forestier jusqu'au parking Sud. Cependant il convient d'aménager une voie particulière aux visiteurs car ce chemin est ponctuellement utilisé pour le débardage. On prévoit donc l'implantation d'une voie sur le côté gauche du chemin d'une largeur de 1.5m.

Le long de la portion sur caillebotis, des zones de sur-largeurs seront mises en place afin de permettre aux visiteurs de contempler le paysage et de prendre une pose. De plus la réglementation impose que la pente ne dépasse jamais 3%. Cette contrainte sera donc prise en compte lors de la mise en place du chemin.

Voir Annexe 5 : Carte du projet du Val de Presles



Figure 32 : Vue du chemin sur caillebotis pour les personnes à mobilité réduite
Photo : MARTIN Manon

3. Création d'un itinéraire dédié au sport

La création d'un parcours de santé permet également de toucher un public beaucoup plus sportif et d'élargir encore l'intérêt du site.

Il sera constitué d'une boucle au Sud du Val de Presles. L'accès se fera par le parking Sud. La proximité avec la commune de Hortes en fait un pôle attractif au quotidien pour ses habitants.

D'une longueur d'environ 2.5km, ce parcours propose de longer l'Amance puis de remonter vers la route forestière du Lac pour redescendre dans le val à proximité du chemin sur caillebotis.

Il présentera 17 agrès repartis en 5 pôles, distant de 500m environ. L'ordre des pôles est important afin d'avoir un effort progressif. Enfin le dernier pôle constitue le pôle d'étirement, nécessaire après un effort.

Voir Annexe 5 : Carte du projet du Val de Presles

Pôle	Nombre d'agrès
Pôle « Bras »	4
Pôle « Abdominaux »	2
Pôle « Déplacements »	4
Pôle « Equilibre et Jambes »	5
Pôle « Etirements »	2

Tableau 2 : Détail des différents pôles d'activité du parcours de santé

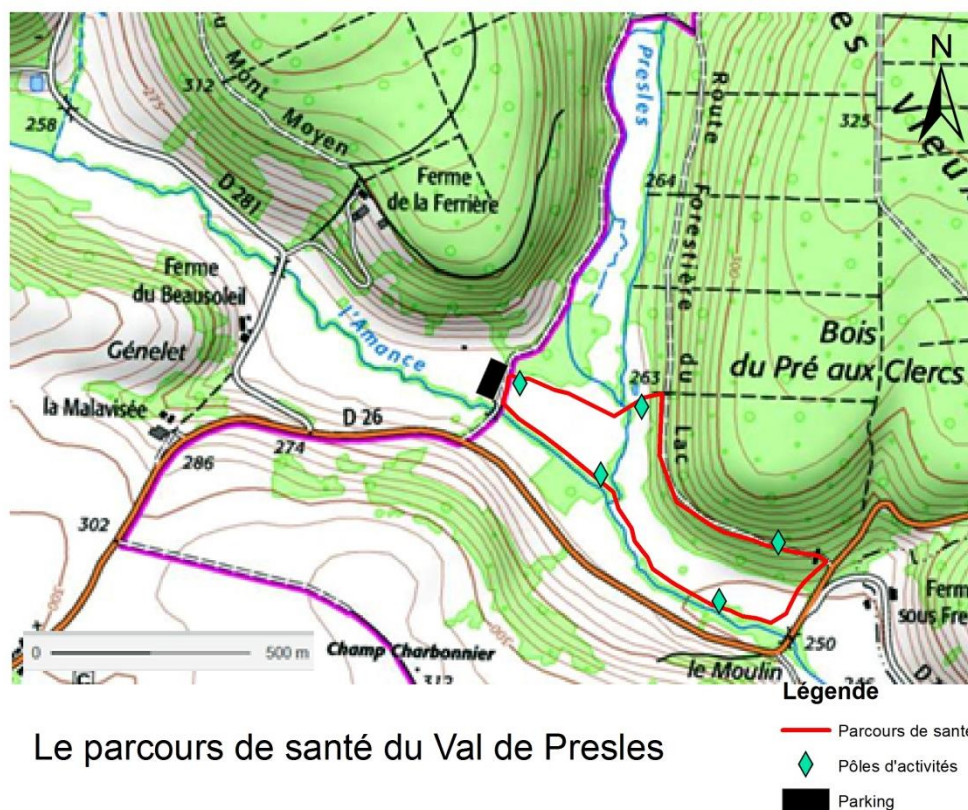


Figure 33 : Détail du parcours de santé du Val de Presles
Carte : MARTIN Manon

Chaque agrès nécessite une emprise au sol spécifique. Cependant il est demandé qu'une zone de 1.5m soit dégagée de tout point dur autour de l'agrée afin de garantir la sécurité des utilisateurs. Il est conseillé d'installer un sol souple sous les ateliers de plus de 1.5m et en cas de sol très dur.

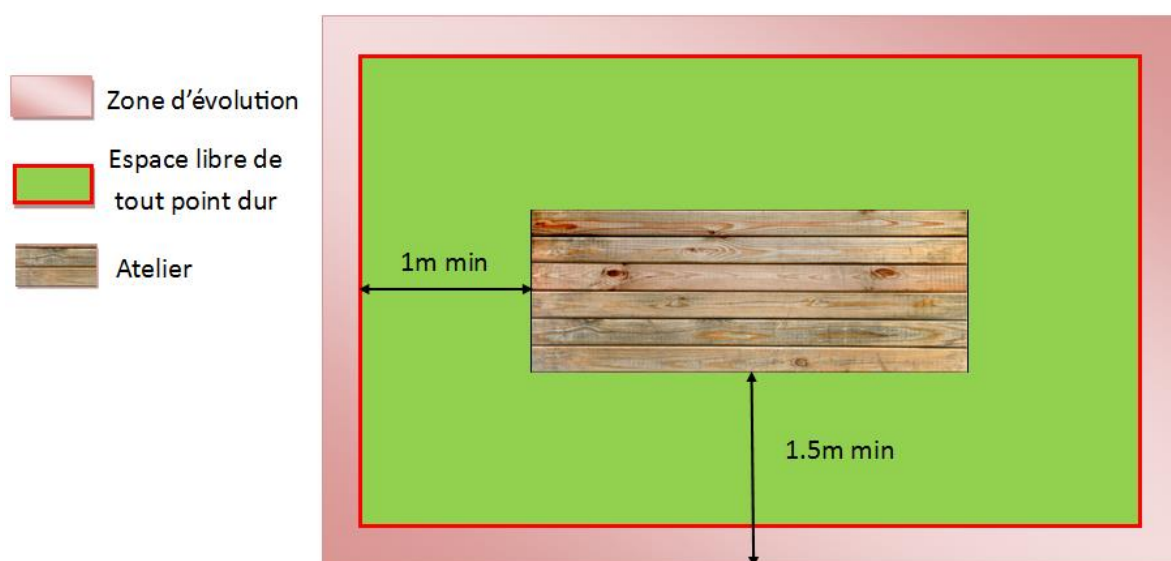


Figure 34 : Zones à respecter pour chaque atelier
Schéma : MARTIN Manon

De plus tous les agrès seront accompagnés d'un panneau explicatif concernant son ou ses usages adéquats.

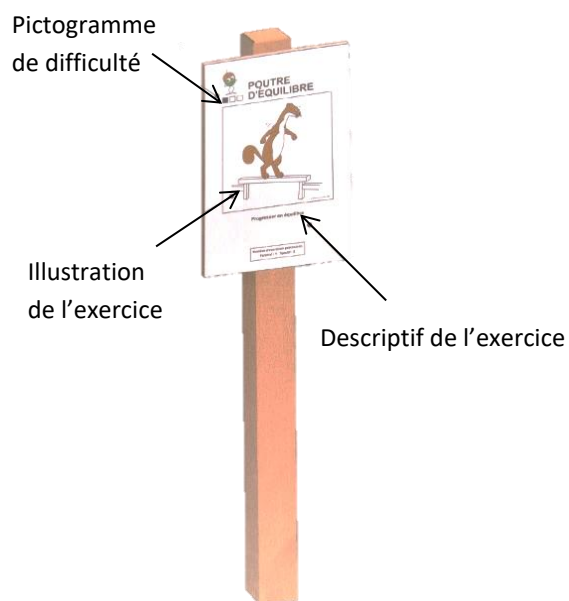


Figure 35 : Panneau explicatif pour chaque atelier du parcours de santé

Image : Le catalogue des équipements et mobilier en bois, ONF

Ce parcours de santé se veut accessible à tout les niveaux de pratique du sport et non-exclusif aux plus sportifs.



Figure 36 : Représentation du pôle « Etirements » du parcours de santé
Photo : MARTIN Manon

4. Panneau indicateur et signalétique

La signalétique va se découper en quatre niveaux :

- Les panneaux d'information aux deux grandes entrées
- Les panneaux de départ à chaque itinéraire
- Les panneaux directionnels et explicatif des divers points d'intérêt
- Le balisage

Les panneaux d'information aux deux grandes entrées

Un panneau sera installé à chacune des deux grandes entrées qui permettent l'accès aux parkings.

Ils doivent comporter :

- Un titre général : « Randonnées au cœur du Val de Presles »
- Une carte détaillée du Val de Presles avec les différents itinéraires
- L'accessibilité à quel usager des itinéraires
- Le niveau de difficulté des itinéraires
- L'inventaire des sites d'intérêt historique, écologique et paysagers
- L'inventaire des aires de piques



Figure 37 : Exemple de panneau d'information d'entrée de site

Source : site officiel de la municipalité d'Aragon

Les panneaux de départ à chaque itinéraire

Un panneau explicatif de l'itinéraire et de ses différents points d'intérêt sera positionné à chacun des 5 points de départ.

Ils doivent comporter :

- Le nom de l'itinéraire
- Le balisage
- Le kilométrage
- La durée
- La difficulté
- Les sites remarquables
- Le responsable du sentier et/ou la collectivité
- L'accessibilité du parcours et les usagers auxquels il est dédié
- Les partenaires financiers

De plus il convient de mettre en place au niveau de chaque parking des panneaux fléchés conduisant au départ de chaque circuit



Source : guide l'opérateur, créer et valoriser les chemins de randonnée



Source : office du tourisme de Caroux

Figure 38: Exemple de panneaux de départ

Les panneaux directionnels et explicatifs des divers points d'intérêt

Ils indiqueront les différents lieux à atteindre comme par exemple la Chapelle Notre-Dame de Presles. Ils seront disposés aux divers carrefours stratégiques, en particulier au niveau des chemins de connexions entre les itinéraires afin de faciliter la modulation des parcours si l'utilisateur le souhaite. Ils comporteront le nom du site, le kilométrage, la durée et le balisage de l'itinéraire.

Chaque site d'intérêt historique, écologique ou paysager aura droit à un panneau explicatif comportant son nom, un descriptif rédigé de manière accessible à tous et des photos ou illustrations. Des panneaux explicatifs adaptés avec une hauteur adéquate seront mis en place sur le circuit destiné aux personnes à mobilité réduite.



Figure 39 : Exemple de panneau directionnel
Source : Site commercial Pic Bois



Figure 40 : Exemple de panneau explicatif aux points d'intérêts
Source : Site commercial Pic Bois

Pour la conception de fond de tous les panneaux du site (illustration, texte, photos...), il serait intéressant de faire appel à des artistes, écrivains locaux afin de favoriser une démarche participative

Le balisage

Le balisage doit répondre à plusieurs grands principes qui seront respecté sur les différents parcours du site :

- Uniformité et homogénéité du balisage, cela garantit une unité au sein du parcours lui-même mais également au sein du réseau
- Visibilité et lisibilité du balisage. Aucun doute ne doit être permis quant à la direction à prendre
- Propreté et netteté du balisage
- La peinture utilisée pour le balisage doit être respectueuse de l'environnement
- Le balisage doit être visible dans les deux sens et posé sur des supports déjà existant tel que des troncs d'arbre

Selon le statut juridique de l'itinéraire de randonnée et l'usage, le balisage diffère :

Type de Sentier	GR [®]	GR PAYS [®]	PR [®]	Pistes VTT	Pistes Equestres
Bonne direction					
Tourner à gauche					
Tourner à droite					
Mauvaise direction					

Figure 41: Balisage selon le statut juridique du chemin et ses usagers
Source : site internet sur les pas des Huguenots

Dans le cas du Val de Presles, les sentiers auront un statut juridique d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée appelé aussi Petite Randonnée (PR). Le balisage sera donc jaune. Cependant, afin que le public puisse distinguer facilement les différents circuits et améliorer la compréhension des intersections, la création d'un balisage supplémentaire semble justifiée.

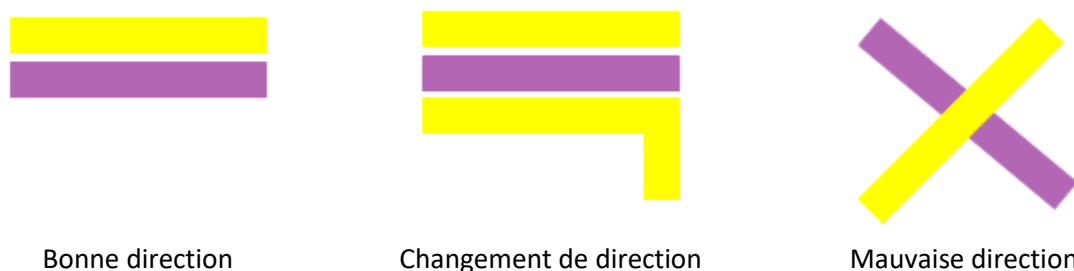


Figure 42: Balisage pour l'Itinéraire Violet du Val de Presles
Schéma : MARTIN Manon

Selon l'itinéraire, la couleur (ici violette) changera. Ainsi pour l'itinéraire orange, on aura un balisage jaune-orange... Ce balisage n'est pas sujet à confusion avec les balisages conventionnels hormis pour le parcours de santé rouge (confusion possible avec le balisage GR de Pays). Mais comme aucun GR de Pays ne passe dans cette zone, on peut se permettre d'adopter ce balisage.

D. Les aires de pique-nique et de repos

Les aires de pique-nique présentent des lieux de détente et de repos. Il est donc justifié d'en aménager à divers endroits des parcours. Elles seront au nombre de 3 et seront placées à des endroits stratégiques.

La première est déjà plus ou moins existante. Elle se trouve à côté de la chapelle Notre-Dame de Presles. En effet, deux tables de pique-nique y sont déjà mises en place. Il est prévu de les changer et d'en rajouter deux autres, dont une qui prendra en compte l'accueil des personnes à mobilité réduite. Deux bancs seront également installés face à la vue sur le val. L'un d'eux sera également adapté aux personnes à mobilité réduite. Cette zone présente non seulement l'avantage d'être à proximité du monument le plus emblématique du site mais également d'être à proximité du parking. Ceci la rend accessible à tous les visiteurs.

La seconde aire de pique-nique sera à l'extrémité Sud du chemin vert. En effet, cette zone présente l'avantage d'être accessible aussi bien par les personnes empruntant l'itinéraire pour les personnes à mobilité réduite que par celles empruntant les itinéraires vert et violet. Elle proposera 5 tables dont 2 adaptées aux personnes à mobilité réduite. Elle prévoit également l'installation de 3 bancs dont 1 adapté aux personnes à mobilité réduite.

La dernière aire de repos sera mise en place à côté de la maison forestière du Châtelet. Deux tables et un banc y seront installés. Ici, le mobilier adapté aux personnes à mobilité réduite n'est pas nécessaire puisque cette zone ne leur est pas accessible. Enfin, il serait intéressant de prévoir la restauration de cette maison, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Il a été souligné dans le diagnostic qu'elle nécessitait quelques travaux de remise en état et qu'elle était fermée au public. Ainsi, une

remise en état permettrait son ouverture aux visiteurs qui pourraient alors s’y restaurer et s’y abriter en cas de mauvais temps.

Voir Annexe 5 : Carte du projet du Val de Presles

Concernant la politique des déchets, des poubelles offrant la possibilité de tri seront mises à disposition aux aire de piques nique mais également sur les deux parkings.



Figure 43 : Aire de pique-nique type
Photo : MARTIN Manon

E. L’aspect juridique et financier

1. Des itinéraires de randonnée en accord avec le PDIPR de Haute-Marne

Dans la circulaire du 30 aout 88 il est écrit qu’il faut « favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée ». Ainsi le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) répertorie les chemins de randonnée aussi bien publique que privés. Cependant l’inscription d’un chemin privé ou d’un passage sur une propriété privée nécessite la signature d’une convention de passage entre le porteur de projet et le propriétaire. Il est donc nécessaire d’obtenir l’accord de certains propriétaires dont les

parcelles seront traversées par les différents itinéraires. C'est le cas pour la portion Est de l'Itinéraires Orange et toute la portion se trouvant sur la commune de Marcilly-en-Bassigny de l'Itinéraire Vert.

A cette condition, le PDIPR de Haute-Marne ajoute la condition qu'il y ait moins de 20% de voies goudronnées. Avant toute inscription d'un itinéraires au PDIPR, la commission technique PDIPR doit analyser la demande d'inscription afin d'assurer une certaine cohérence et qualité. Elle en fait ensuite la proposition à l'assemblée départementale pour le validé et l'inscrire au PDIPR de la Haute-Marne.

Concernant les pratiques autorisées, actuellement tous les chemins interdits aux véhicules à moteur (sauf autorisation), le sont aussi pour les véhicules non motorisés, c'est-à-dire les chevaux et les VTT. Il n'est pas prévu dans ce projet de faire évoluer le statut de ces chemins afin que ces usagers puissent y avoir accès car cela pourrait causer des conflits d'usage important et nécessiterait des aménagements spécifiques, en particulier des zones avec des voies séparées. Cependant nous pouvons voir cette remarque comme une possible évolution du projet initial pouvant intervenir par la suite.

2. Estimation des coûts de mise en place et des subventions

Coût de remise en état de certaines portions :

Elément/coût	Quantité	Total
Remise en état de certains chemins		
Restructuration et nettoyage du chemin : 1€/m	1700m	1700€
Caillebotis sur pilotis 150cm de large pour 230cm de long 230€/élément	30m	3000€
Passerelle 4.5m 2890€/unité	1	2890€
Création de certains chemins		
Fossé 1€/m	2310m	2310€
Chemin 1.50€ pour 4m de large et 1m de long	2310m	3465€
Dessouchage 0.20€/m ²	2310*4m ²	1848€
Passerelle 4.5m 2890€/unité	1	2890€
Itinéraire destiné aux personnes à mobilité réduite		
Caillebotis sur pilotis 150cm de large pour 230cm de long 230€/élément	1700m*2	340 000€

Bande sécurisé pour personnes à mobilité réduite 7€ pour 1m de long et 1.5m de large	800m	5600€
Passerelle 4.5m 2890€/unité	2	5780€
Parcours de santé		
Chemin 7€ pour 1m de long et 1.5m de large	1500m	10 500€
Agrès	17	5650€
Panneau d'explication des ateliers 65€/unité	17	1105€
Parkings		
Place de parking 2500€/unité	29	72500€
Place PMR 3000€/unité	6	1800€
Parking à vélo 2500€/unité	2	5000€
Voirie 100€/m²	270m²	27 000€
Signalétique et balisage pour les circuits		
Panneaux d'information 990€/unité	2	1980€
Panneaux de départ de chaque circuit 530€/unité	5	2650€
Panneaux directionnels 60€/unité 50€/flèche supplémentaire	12 panneaux directionnels 12 flèches supplémentaires	1320€
Panneaux explicatifs 345€/unité	14	4830€
Balisage		200€
Mobilier d'extérieur		
Tables de pique-nique 630€/unité	8	5040€
Tables PMR 420€/unité	3	1260€
Bancs 305€/unité	4	1220€
Bancs PMR 640€/unité	2	1260€
Poubelles 320€/unité	10	3200€
TOTAL : 515 998€		

Tableau 3 : Détail du budget du projet

Concernant la main d'œuvre on l'estime à 20% du prix total soit 103 199€. Ainsi ce projet revient à 619 198€.

Le conseil départemental de la Haute-Marne subventionne, depuis 2000, jusqu'à 80% des investissements hors taxe réalisés sur les aménagements tel que la signalétique directionnelle, le balisage, le débroussaillage et le remblai des chemins.

On peut également espérer des subventions venant des Communautés de Commune du Bassigny et du Pays d'Amance.

Ce budget peut être réduit de manière importante en réalisant des aménagements moins sophistiqués et tout à fait fonctionnel. Cependant nous avons proposé ici des équipements de qualité.

De plus l'organisation en boucle permet une mise en place progressive et de manière indépendante des différents circuits. Ainsi l'absence de l'un d'eux n'empêche pas l'usage de ceux déjà mis en place.

Conclusion :

Pour conclure, nous pouvons dire que le Val de Presles est un site qui présente un fort potentiel touristique de part ses qualités historique, écologique et paysagère. Cependant ce site est peu mis en valeur et est peu connu du public. C'est pourquoi, à travers ce projet, nous avons voulu mettre en avant ces qualités. En effet, la création de trois circuits de randonnée permet aux promeneurs de découvrir les différents points d'intérêt à travers la marche en pleine nature et offre une flexibilité grâce au divers chemin de connexions. Cela permet de répondre aux envies et possibilités de chacun. De plus la création d'un itinéraire adapté aux personnes à mobilité réduite diversifie le public et permet une découverte sous un autre angle du val. Enfin la création d'un parcours de santé apporte aux plus sportifs un site d'exception pour se dépenser.

Au travers ce projet nous avons également voulu créer une dimension de sensibilisation à la nature via la création de panneaux explicatifs et une immersion dans cet espace naturel bien préservé de l'activité humaine.

Fiches de lecture

Titre : Guide d'aménagement et de valorisation des chemins de randonnées dans le Pays touristique de Vannes Lanvaux

Auteur : non renseigné

Edition : 2008

Résumé :

Ce guide a pour but de réunir les diverses informations concernant la mise en place des chemins de randonnée. Il permet une coordination des différents acteurs et l'apport de connaissances communes en matière de démarche et de réglementation.

Il aborde en premier lieu une définition claire et précise des chemins de promenade et de randonnée, leur importance historique et culturelle. On retrouve l'inventaire et la typologie des itinéraires avec la distinction entre les sentiers de Grande Randonnée (GR), les GR de Pays et les Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Il aborde également l'aspect multi-usage des sentiers (cavalier, VTT, personnes à mobilité réduite...). Il met également le fait que les chemins de promenade et de randonnée présentent un fort potentiel en matière de développement économique et touristique. De plus ils contribuent à la mise en valeur d'un patrimoine en danger, souvent délaissé et que les sentiers de randonnée peuvent valoriser.

Dans une seconde partie, le guide aborde l'aspect réglementaire avec quelques rappels sur les objectifs, les droits et les obligations inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). On y retrouve des informations sur le statut juridique des chemins (public ou privé) et les démarches à suivre pour une demande de passage sur un chemin privé mais également des renseignements sur les responsables en cas d'accident. Il explique que les chemins doivent satisfaire un intérêt de découverte et donc doivent être construits de manière à mettre en valeur des éléments du territoire et non pas juste dans une optique de marche. Il présente la démarche à suivre lors de la mise en place d'un itinéraire de randonnée ainsi que les grands principes de son entretien afin d'assurer une accessibilité aisée et à long terme. Un volet est consacré au balisage des chemins et aux panneaux d'information. Les grands principes du balisage y sont abordés ainsi que la spécificité pour chaque type d'itinéraire : GR, GR de Pays et Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Enfin la promotion de l'infrastructure reste primordiale à la bonne fréquentation du site.

En annexe on retrouve de nombreux documents relatifs à l'aménagement des chemins de randonnée.

- Les différents statuts juridiques des chemins
- La charte officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Le code de bonne conduite pour le Randonneur
- Un modèle de convention du Comité Régional de la Randonnée
- Un modèle des panneaux utilisés dans le cadre de la convention régionale et les tarifs

- Le PDIPR
- Un modèle de convention de passage PDIPR

Titre : Les normes de stationnement NFP

Auteur : non renseigné

Résumé :

Lecture de La norme française NF P 91-100 – parcs de stationnement accessibles au public, p8 à 36.

Cette norme expose les références normatives ainsi que les dimensions et disposition géométrique des places de stationnement. Elle détail les différentes normes à respecter selon le type de stationnement ainsi que la largeur de la voirie associée. Elle présente de nombreux schémas explicatifs qui permettent une bonne représentation dans l'espace. Elle expose également les hauteurs libres, les pentes des planchers et rampes à respecter. En annexe, on retrouve de nombreux schémas ne faisant pas partie de la norme à l'origine, mais très explicatifs.

Bibliographie

Etat des lieux – Territoire de la Haute-Marne, disponible sur : http://www.champagne-ardenne.cci.fr/static/pdf/opeg/territoires/region/HauteMarne_CPRDFP.pdf

Site eaufrance, les zones humides, disponible sur : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

Site de l'ined, disponible sur : <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/chiffres/france/structure-population/population-ages/>

Site de l'INSEE, disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893204>

Annuaire Mairie, disponible sur : <http://www.annuaire-mairie.fr>

Journée de visite de stations patrimoniales, Val de Presles, ONF

Donnée de l'étude écologique, Agence Etude Bourgogne Champagne-Ardenne, ONF

Donnée archéologiques, Société des Sciences Naturelles et archéologie en Haute-Marne

Site du Pays de Langres, disponible sur : <http://www.pays-langres.fr>

Inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinages chrétiens en France, chapelle Notre-Dame de Presles disponible sur : <http://sanctuaires.aibl.fr/fiche/280/notre-dame-de-presles>

Site officiel du tourisme en Haute-Marne, disponible sur : http://www.tourisme-hautemarne.com/le-p.d.i.p.r._1805.htm

Créer et valoriser les chemins de randonnée, guide l'opérateur, disponible sur : <http://fr.calameo.com/read/0000113708d5f9270c734>

Randonnée, la marche à suivre dans le Pays Touristique de Vannes-Lanvaux, guide d'aménagement, de valorisation des chemins de randonnées, disponible sur : <http://sanctuaires.aibl.fr/fiche/280/notre-dame-de-presles>

Allées, parkings : revêtement à biodiversité positive, disponible sur : <http://www.biodiversite-positive.fr/wp-content/uploads/2011/10/All%C3%A9es-parkings-rev%C3%AAtements-%C3%A0-biodiversit%C3%A9-positive.pdf>

SEPARC, marquages au sol des parkings : normes et réglementation, disponible sur : <http://www.separk.fr/marquage-au-sol-parking-normes-reglementations/>

Les normes de stationnement NFP, disponible sur : http://www.leraincy.fr/sites/default/files/8.4_lra_normes_nfp-compressed.pdf

Site commercial Pic Bois, disponible sur : <http://www.pic-bois.com/produits/signalisation-information-commune.html>

Le catalogue des équipements et mobiliers en bois, ONF

Table des figures

Figure 1 : Localisation de la Haute-Marne et des deux communes d'étude.....	7
Figure 2 : Part de chaque secteur d'activité sur la commune de Marcilly-en-Bassigny.....	9
Figure 3 : Part de chaque secteur d'activité sur la commune de Haute-Amance.....	10
Figure 4 : Site d'étude du Val de Presles.....	11
Figure 5 : Carte du périmètre proposé pour l'étude.....	12
Figure 6 : Parcelles forestières concernées par l'étude biologiques.....	13
Figure 7 : Carte géologique du Val de Presles.....	14
Figure 8 : Courbes des précipitations et des températures au cours de l'année sur la station de Langres.....	16
Figure 9 : Courbes des températures et de l'ensoleillement au cours de l'année sur la station de Langres.....	16
Figure 10 : Extrait de la classification de Köppen-Geiger.....	16
Figure 11 : Localisation de L'aulnaie marécageuse.....	17
Figure 12 : Localisation du grand complexe palustre et photo.....	18
Figure 13 : Localisation des douglas et du Chêne remarquable.....	19
Figure 14 : Photos de quelques vues paysagères.....	21
Figure 15 : Localisation de la Chapelle Notre-Dame de Presles.....	21
Figure 16 : Vues de la Chapelle Notre-Dame de Presles.....	22
Figure 17 : la crypte de la chapelle Notre-Dame de Presles.....	22
Figure 18 : Localisation de la Maison forestière du Châtelet.....	23
Figure 19 : La maison forestière du Châtelet.....	23
Figure 20 : Localisation des tumuli.....	24
Figure 21 : Tumuli du Près au Clerc.....	24
Figure 22 : Localisation du camp romain.....	24
Figure 23 : Localisation des tranchées de la Première Guerre Mondiale.....	25
Figure 24 : Vestiges des tranchées de la Première Guerre Mondiale.....	25
Figure 25 : Photo des soldats de la Première Guerre Mondiale.....	25
Figure 26 : Circuit de randonnée du Val de Presles.....	26
Figure 27 : Schémas des différentes strates du parking.....	30
Figure 28 : Représentation Autocad du parking Sud.....	30
Figure 29 : Représentation Autocad du parking Sud.....	31
Figure 30 : Schéma du parking à vélo.....	31
Figure 31 : Portion sur caillebotis au niveau du GR7.....	33
Figure 32 : Vue du chemin sur caillebotis pour les personnes à mobilité réduite.....	34
Figure 33 : Détail du parcours de santé du Val de Presles.....	36
Figure 34 : Zones à respecter pour chaque atelier.....	36
Figure 35 : Panneau explicatif pour chaque atelier du parcours de santé.....	37
Figure 36 : Représentation du pôle « Etirements » du parcours de santé.....	37
Figure 37 : Exemple de panneau d'information d'entrée de site.....	38
Figure 38: Exemple de panneaux de départ.....	39
Figure 39 : Exemple de panneau directionnel.....	40
Figure 40 : Exemple de panneau explicatif aux points d'intérêts.....	40

Figure 41: Balisage selon le statut juridique du chemin et ses usagers.....	40
Figure 42: Balisage pour l'itinéraire Violet du Val de Presles.....	41
Figure 43 : Aire de pique-nique type.....	42

Table des tableaux

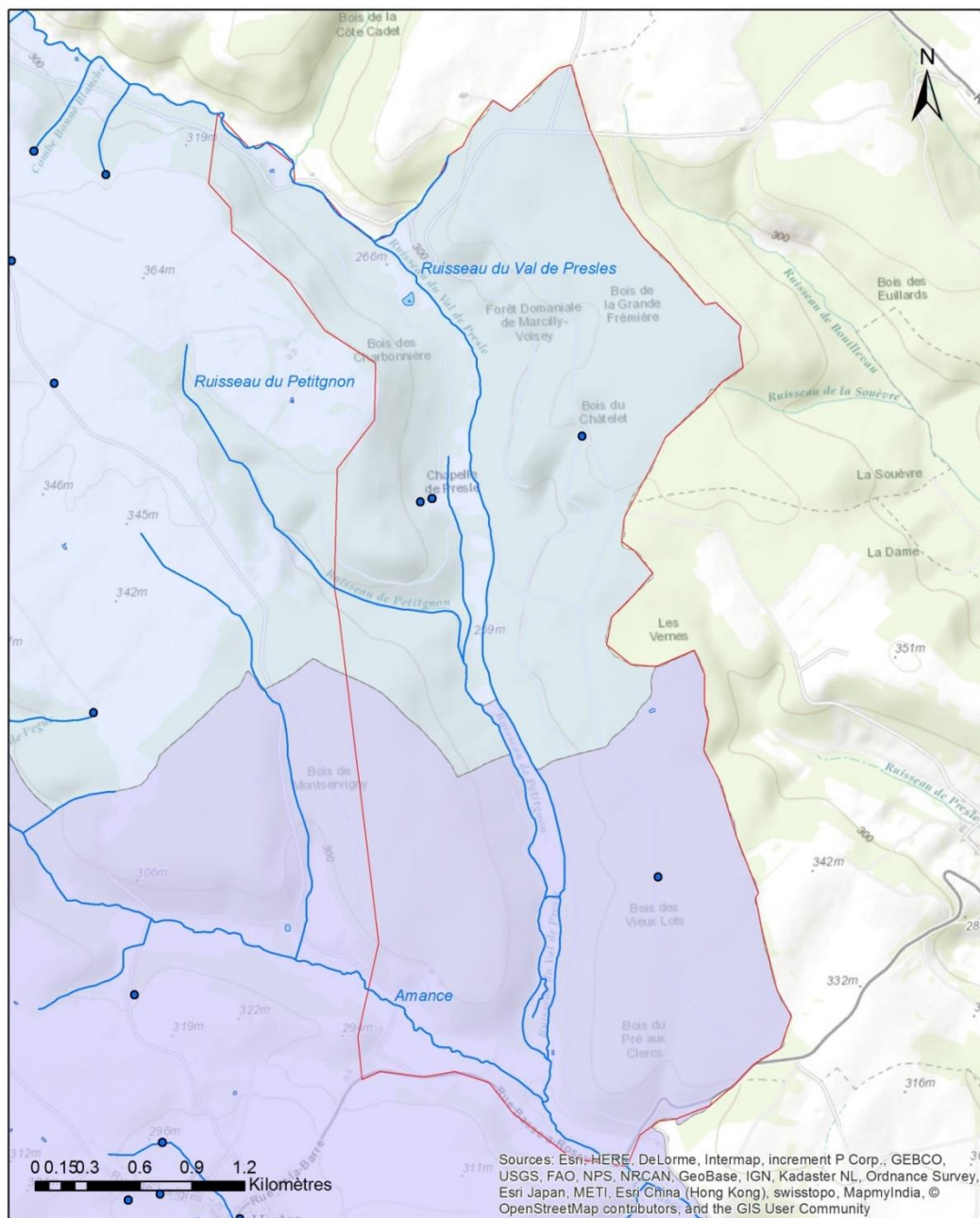
Tableau 1 : Information sur les ruisseaux du Val de Presles et du Petitgnon.....	14
Tableau 2 : Détail des différents pôles d'activité du parcours de santé.....	35
Tableau 3 : Détail du budget du projet	44

Table des annexes

Annexe 1 : Réseau hydrographique du Val de Presles	52
Annexe 2 : Carte des atouts écologiques du Val de Presles.....	53
Annexe 3 : Carte des atouts historique du Val de Presles.....	54
Annexe 4 : Etat des chemins sur le site du Val de Presles.....	55
Annexe 5 : Carte du projet du Val de Presles	56

Annexes

Annexe 1 : Réseau hydrographique du Val de Presles



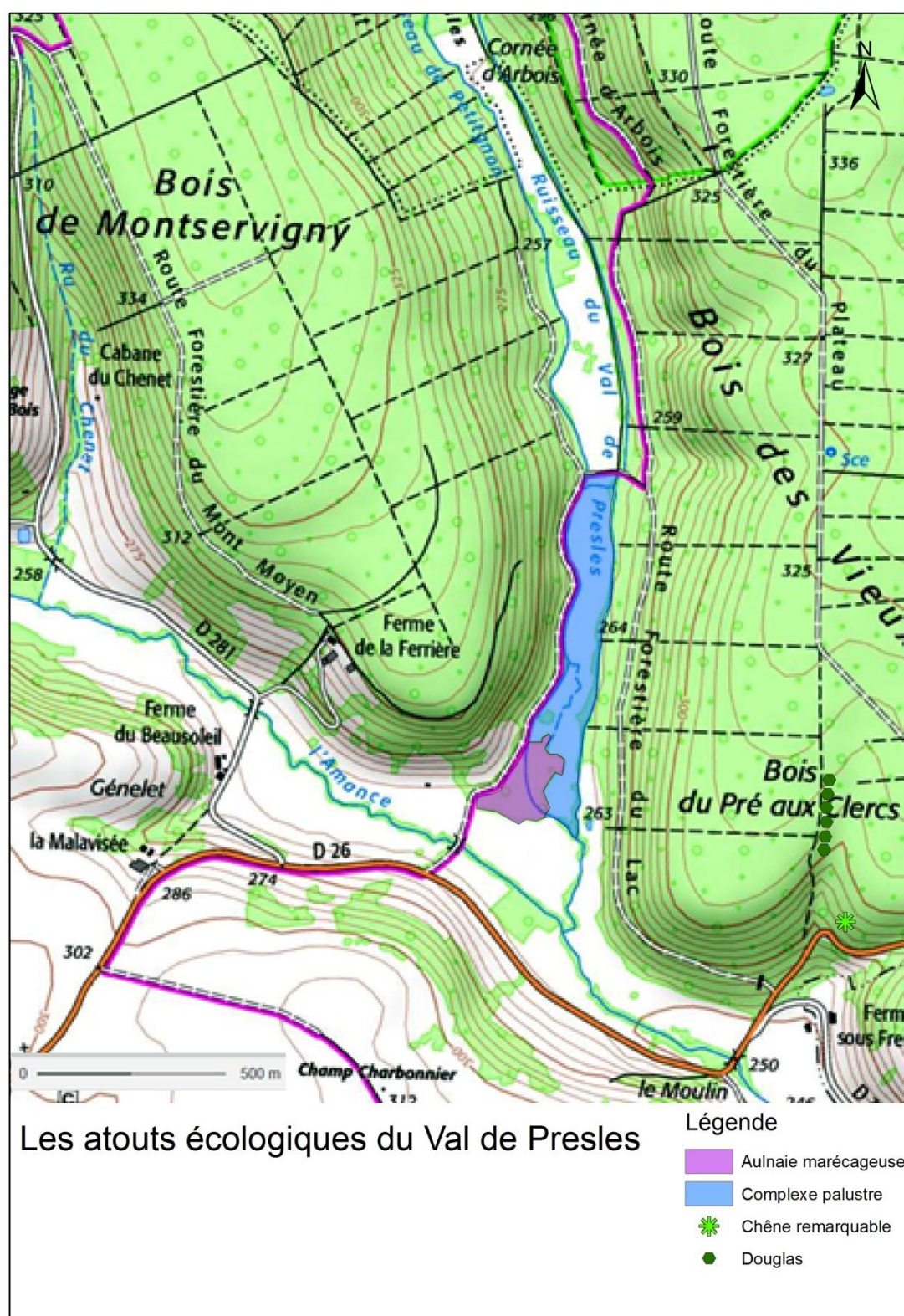
Réseau hydrographique du Val de Presles

Légende

- Marcilly-en-Bassigny
- Haute-Amance
- Zone d'étude
- Etang
- Cours d'eau
- Sources

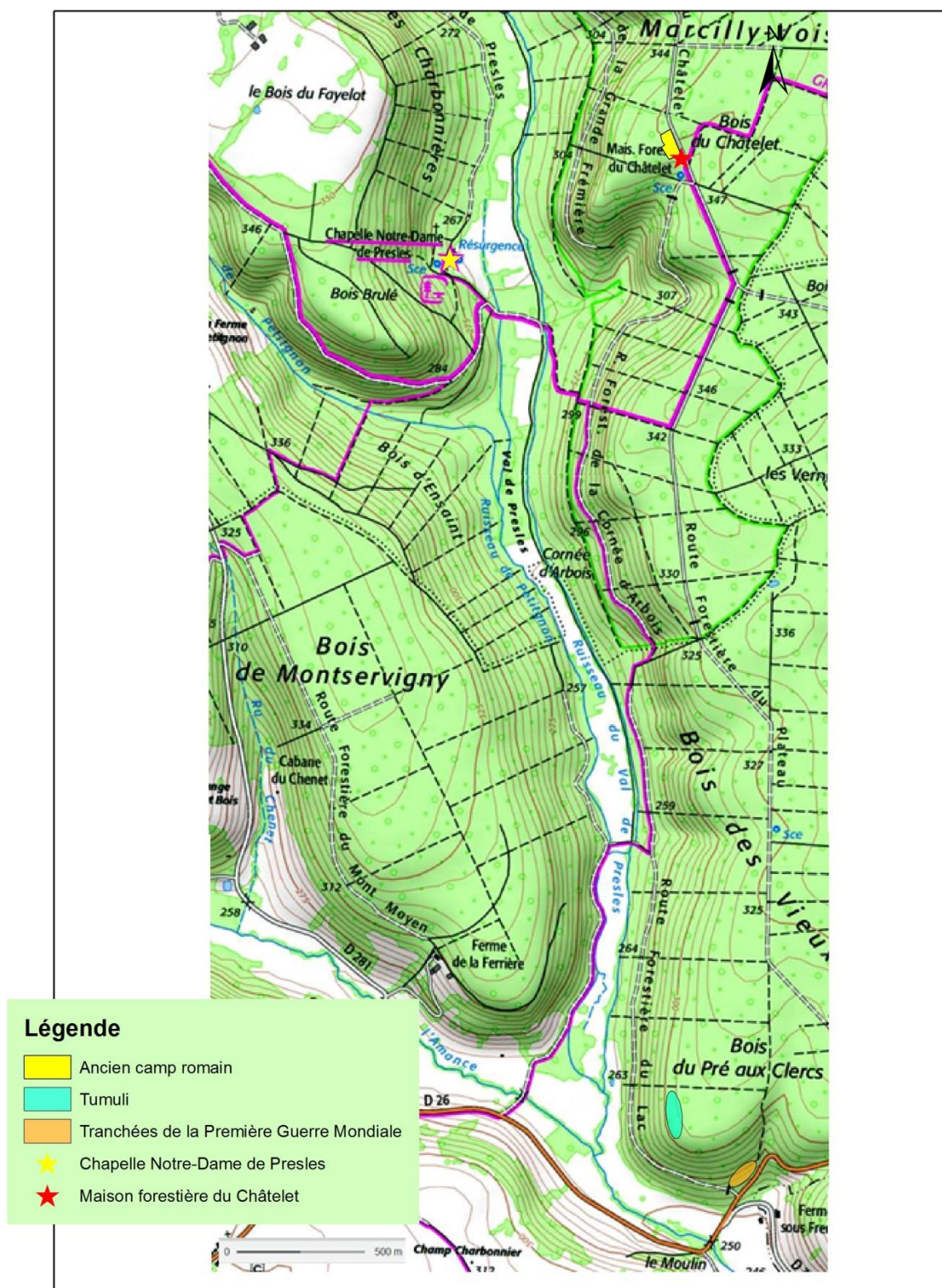
Carte : MARTIN Manon

Annexe 2 : Carte des atouts écologiques du Val de Presles



Carte : MARTIN Manon

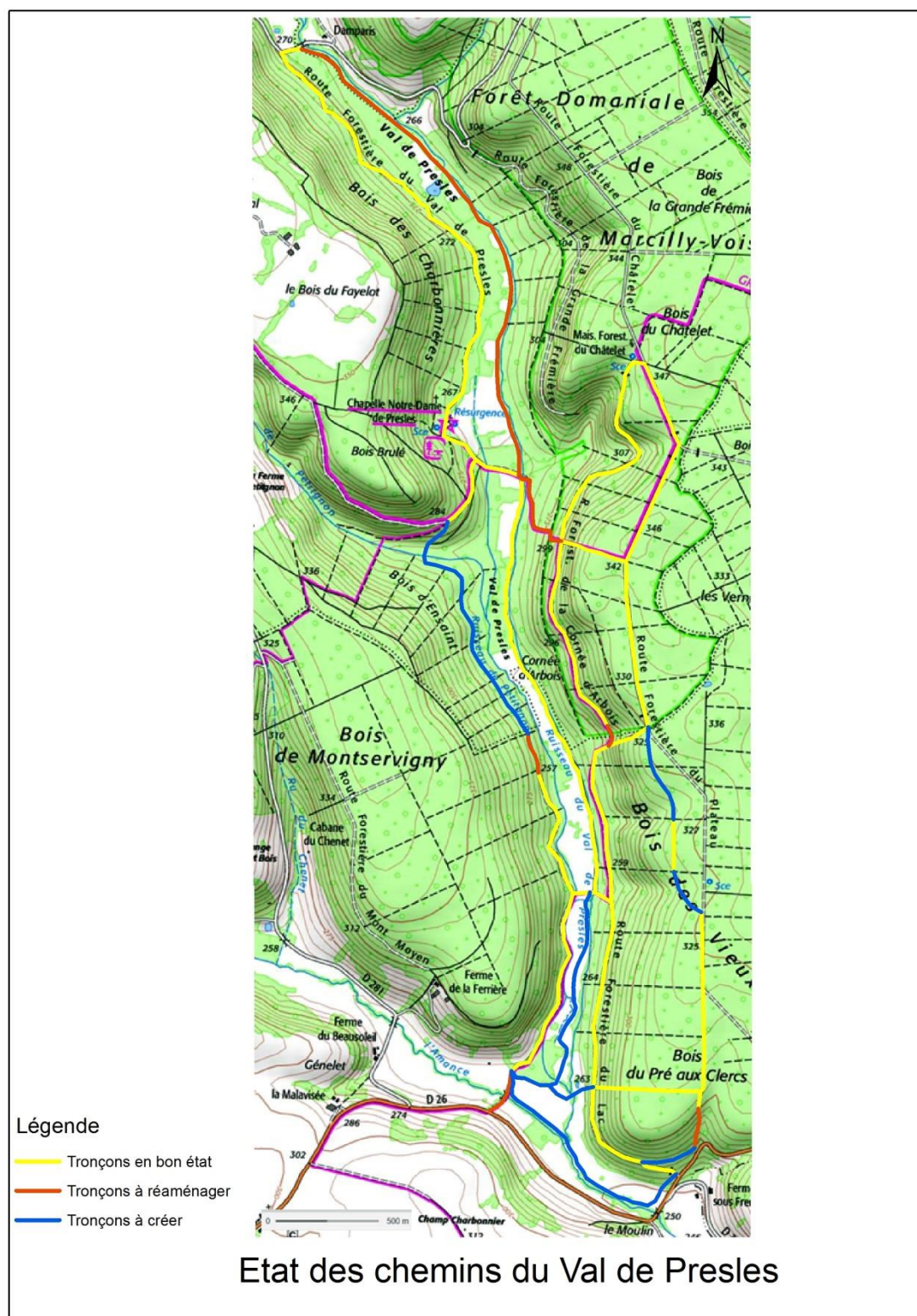
Annexe 3 : Carte des atouts historique du Val de Presles



Les atouts historiques du Val de Presles

Carte : MARTIN Manon

Annexe 4 : Etat des chemins sur le site du Val de Presles



Carte : MARTIN Manon

Le projet du Val de Presles

Itinéraires

- Itinéraire Orange
- Itinéraire Vert
- Itinéraire Violet
- Itinéraire pour les personnes à mobilité réduite
- Parcours de santé
- Chemins de connexion

Infrastructures d'accueil

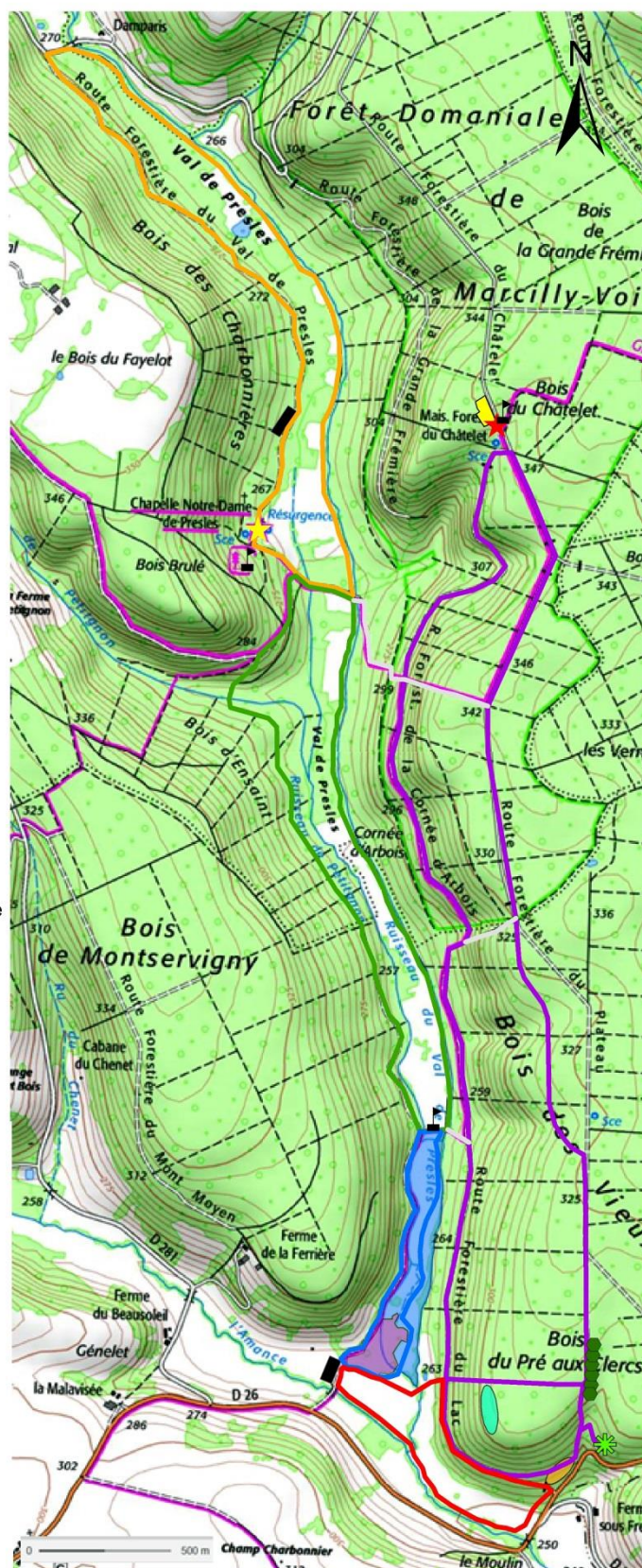
- Parking
- Aire de pique-nique

Sites d'intérêt écologique

- Complexe palustre
- Aulnaie marécageuse
- Douglas
- ✱ Chêne remarquable

Sites historique

- Ancien camp romain
- Tumuli
- Tranchées de la Première Guerre Mondiale
- ★ Chapelle Notre-Dame de Presles
- ★ Maison forestière du Châtelet



Carte : MARTIN Manon

Sous la direction de :
Rodriguez Stéphane

Martin Manon
PIND
2016-2017

Aménagement de circuits de promenade dans le Val de Presles

Résumé :

Ce projet s'intéresse au Val de Presles situé sur les communes de Haute-Amance et de Marcilly-en-Bassigny, au Sud du département de la Haute-Marne. Ce site présente un fort potentiel touristique grâce à ses atouts historique écologiques et paysagers. Cependant un manque de mise en valeur et de connaissance lui font cruellement défaut et cela se répercute sur la fréquentation du site. Afin de s'inscrire dans une politique de développement du territoire et particulièrement du tourisme vert, ce projet propose la mise en place de circuits de randonnée. Ceux-ci sont tracés de manière à faire découvrir le site aux visiteurs et propose une approche sensible de la nature et du patrimoine, accessible à tous. De plus, ce projet s'inscrit dans une politique de diversification du public en proposant un circuit pensé pour les personnes à mobilité réduite et un parcours de santé. Tout ces circuits sont interconnecter afin d'augmenté la flexibilité du site et ce, pour répondre aux besoins et aux envie de chacun.

Mots clés :

Randonnée, tourisme, loisir, nature, paysage

Localisation géographique : Grand Est, Haute-Marne (52), Val de Presles